

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Informations financières historiques

Compte de résultat consolidé

Milliers d'euros	Notes	31 mars 2014	31 mars 2013
Chiffre d'affaires	(31)	282 832	412 649
Coût des services et produits vendus	(24)	(198 292)	(302 896)
Marge brute		84 540	109 753
Taux de marge brute		29,9%	26,6%
Frais de transport et de logistique	(24)	(6 721)	(5 238)
Coûts des réseaux de distribution directe	(24)	(64 100)	(61 019)
Autres charges commerciales	(24)	(10 055)	(10 115)
Charges administratives	(24)	(21 567)	(26 747)
Autres produits et charges, nets	(26)	13	170
Cession de l'activité indirecte multi-opérateur au Royaume-Uni	(6), (12)	(6 294)	-
Cession de magasins au Portugal	(12)	-	(5 703)
Résultat opérationnel	(31)	(24 184)	1 101
Produits financiers	(27), (28)	19	72
Charges financières	(27), (28)	(1 447)	(1 604)
Résultat des activités poursuivies avant impôts sur le résultat		(25 612)	(431)
Impôts sur le résultat	(29)	(24 165)	(2 853)
Résultat net des activités poursuivies		(49 777)	(3 284)
Résultat net après impôts des activités abandonnées	(32)	-	344
Résultat net		(49 777)	(2 940)
Résultat net revenant			
- Aux actionnaires de la Société		(49 777)	(2 940)
- Aux intérêts minoritaires		-	-
Nombre moyen d'actions en circulation			
- de base	(30)	92 626 309	92 623 476
- dilué	(21),(30)	92 626 309	92 623 476
Résultat net par action revenant aux actionnaires de la Société (en euros)	(30)		
Résultat net par action des activités poursuivies		(0,537)	(0,035)
Résultat net par action des activités abandonnées		-	0,004
Résultat net par action de l'ensemble consolidé		(0,537)	(0,032)
Résultat net par action dilué des activités poursuivies		(0,537)	(0,035)
Résultat net par action dilué des activités abandonnées		-	0,004
Résultat net par action dilué de l'ensemble consolidé		(0,537)	(0,032)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État du résultat global

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Note</i>	<i>Exercice 2013</i>	<i>Exercice 2012</i>
Résultat net		(49 777)	(2 940)
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		(139)	-
Gains / (pertes) actuariels sur engagements de retraite et assimilés	(18)	(139)	-
Eléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		312	154
Ecart de conversion	(22)	312	175
Juste valeur des instruments dérivés	(10)	-	(21)
Autres éléments du résultat global après impôts		173	154
Résultat global total		(49 604)	(2 786)
Dont:			
- Part attribuable aux actionnaires de la Société		(49 604)	(2 786)
- Participations ne donnant pas le contrôle		-	-

Bilan consolidé

Actif

<i>Milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	<i>31 mars 2014</i>	<i>31 mars 2013</i>
Actifs non courants			
Ecarts d'acquisitions nets	(6), (9)	1 618	7 805
Autres immobilisations incorporelles nettes	(7), (9)	10 402	13 204
Immobilisations corporelles nettes	(8), (9)	4 130	13 168
Instruments financiers dérivés - Part non courante	(10)	-	-
Autres actifs non courants nets	(11)	3 881	4 842
Impôts différés	(29)	332	22 981
Total actifs non courants		20 362	62 000
Actifs courants			
Stocks nets	(13)	27 544	41 582
Créances clients nettes	(14)	33 606	62 968
Instruments financiers dérivés - Part courante	(10)	-	-
Autres actifs courants	(15)	12 350	20 820
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	(12)	15 260	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(16)	15 295	22 620
Total actifs courants		104 054	147 990
Activités abandonnées			
Actifs des activités abandonnées	(32)	777	777
TOTAL ACTIF		125 194	210 767

Passif

Milliers d'euros	Notes	31 mars 2014	31 mars 2013
Capitaux propres			
Capital social	(21)	18 705	18 688
Primes d'émission	(21)	7 652	7 652
Réserves consolidées	(21)	40 816	43 874
Ecart de conversion	(22)	(2 754)	(3 066)
Résultat de l'exercice		(49 777)	(2 940)
Intérêts minoritaires		-	-
Total capitaux propres		14 641	64 207
Passifs non courants			
Dettes financières - Part non courante	(17)	759	25 554
Provisions et autres passifs - Part non courante	(18)	764	625
Instruments financiers dérivés - Part non courante	(10)	36	43
Impôts différés	(29)	1 431	1 576
Total passifs non courants		2 990	27 798
Passifs courants			
Dettes financières - Part courante	(17)	30 056	8 653
Découvert bancaire	(16),(17)	6 752	4 687
Provisions - Part courante	(19)	9 544	4 695
Fournisseurs		27 059	66 963
Instruments financiers dérivés - Part courante	(10)	-	-
Dettes fiscales et sociales		17 883	18 250
Dettes d'impôts courants		568	1 647
Autres passifs courants	(20)	4 712	12 269
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	(12)	9 405	-
Total passifs courants		105 979	117 164
Activités abandonnées			
Passifs des activités abandonnées	(32)	1 583	1 597
TOTAL PASSIF		125 194	210 767

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Milliers d'euros	Notes	31 mars 2014	31 mars 2013
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPERATIONNELLES			
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société		(49 777)	(2 940)
Résultat net après impôts des activités abandonnées		-	344
Résultat net des activités poursuivies		(49 777)	(3 284)
Eléments non constitutifs de flux liés aux opérations d'exploitation :		46 426	12 231
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles, variation des dépréciations des actifs non courants	(23)	11 526	5 783
Cession de magasins au Portugal	(6)	-	5 703
Cession de l'activité indirecte multi-opérateur au Royaume-Uni		6 294	-
Variation des autres provisions	(18),(19)	5 694	(322)
Variation nette des impôts différés	(29)	22 503	710
Amortissement des droits d'entrée et droits au bail payés aux bailleurs		331	470
Coût amorti de la dette		60	26
Effet des stock options et des actions gratuites	(25)	38	30
Effets des instruments financiers		(7)	1
Plus ou moins-value sur cessions d'actifs	(26)	(13)	(170)
Variation des actifs nets et passifs d'exploitation hors effets des acquisitions :		(2 028)	(8 696)
Variation des actifs/passifs relatifs aux clients		10 233	4 860
Variation des actifs/passifs relatifs aux fournisseurs		(25 058)	(18 455)
Variation des stocks		13 986	5 793
Variation des autres actifs/passifs d'exploitation		(1 189)	(894)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles poursuivies :		(5 379)	251
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles abandonnées :	(32)	(14)	(199)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :		(5 393)	52
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions / cessions de filiales nettes de la trésorerie acquise / cédée	(5)	(30)	-
Produit net des cessions d'actifs		762	974
Acquisitions de droits de bail, droits d'entrée et fonds de commerce	(7)	-	(2)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et autres incorporelles	(7),(8)	(1 310)	(1 880)
Variation des autres actifs immobilisés		179	234
Variation des actifs et passifs relatifs aux fournisseurs d'immobilisations		(47)	(64)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement poursuivies :		(446)	(739)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		(446)	(739)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Distribution de la prime d'émission et/ou de dividendes	(21)	-	-
Remboursement des emprunts	(17)	(5 390)	(29 512)
Nouveaux emprunts	(17)	300	39 264
Variation des découverts bancaires	(16)	3 515	(22 768)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement poursuivies :		(1 575)	(13 017)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		(1 575)	(13 017)
Incidence des variations de change sur la trésorerie		89	72
Variation de trésorerie		(7 325)	(13 631)
Trésorerie en début d'exercice		22 620	36 251
Trésorerie en fin d'exercice		15 295	22 620

Le montant des impôts sur le résultat payés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 est de 2 053 milliers d'euros contre 1 820 milliers d'euros au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013.

Le montant des intérêts payés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 est de 933 milliers d'euros contre 1 121 milliers d'euros au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Milliers d'euros (sauf le nombre d'actions)	Revenant aux actionnaires de la Société (capital, primes d'émission...) et intérêts minoritaires							
	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Réserves	Actions propres	Ecart de conversion	Résultat net	Total
Capitaux propres au 31 mars 2012	93 440 895	18 688	7 652	39 393	(1 501)	(3 241)	5 973	66 963
Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	-	5 973	-	-	(5 973)	-
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	175	-	175
Couvertures de flux de trésorerie, nettes d'impôts	-	-	-	(21)	-	-	-	(21)
Autres éléments du résultat global comptabilisés au titre de l'exercice	-	-	-	(21)	-	175	-	154
Distribution de la prime d'émission et/ou de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital suite aux levées d'options de souscription d'actions et/ou attribution définitive des actions gratuites	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de souscription d'actions et actions gratuites : valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	30	-	-	-	30
Résultat au 31 mars 2013	-	-	-	-	-	-	(2 940)	(2 940)
Capitaux propres au 31 mars 2013	93 440 895	18 688	7 652	45 375	(1 501)	(3 066)	(2 940)	64 207
Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	-	(2 940)	-	-	2 940	-
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	312	-	312
Couvertures de flux de trésorerie, nettes d'impôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global comptabilisés au titre de l'exercice	-	-	-	-	-	312	-	312
Distribution de la prime d'émission et/ou de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital suite aux levées d'options de souscription d'actions et/ou attribution définitive des actions gratuites	85 000	17	-	(17)	-	-	-	-
Options de souscription d'actions et actions gratuites : valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	38	-	-	-	38
Ecart actuariel	-	-	-	(139)	-	-	-	(139)
Résultat au 31 mars 2014	-	-	-	-	-	-	(49 777)	(49 777)
Capitaux propres au 31 mars 2014	93 825 895	18 705	7 652	42 317	(1 501)	(2 754)	(49 777)	14 641

Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1 – La Société

Avenir Telecom est une société de droit français domiciliée à Marseille, France.

Avenir Telecom et ses filiales (« la Société » ou « le Groupe ») interviennent dans le domaine de la distribution de produits et de services de télécommunication, principalement de téléphonie mobile, mais également de téléphonie fixe et de services associés.

La Société intervient en France et à l'étranger comme société :

- de commercialisation et de distribution commissionnée par les opérateurs sur les prises d'abonnements ;
- de commercialisation de contrats de service,
- de commercialisation d'accessoires de téléphonie et multimédia.
- de commercialisation de cigarettes électroniques et de recharges depuis mai 2013.

Sur chacun des marchés où elle est présente, la Société peut être agréée par un ou plusieurs opérateurs et travaille notamment avec les principaux leaders européens du secteur.

La Société organise sa distribution grand public en animant des réseaux de distribution en propre, à travers l'enseigne Internity. Avenir Telecom effectue également de la distribution professionnelle auprès de clients de la Grande Distribution ou de revendeurs spécialisés indépendants ou d'affiliés.

L'activité du Groupe est sujette à des fluctuations saisonnières. Traditionnellement, la fin de l'année civile est la période de plus forte activité.

Avenir Telecom est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Ces états financiers ont été arrêtés le 19 juin 2014 par le Conseil d'Administration de la Société. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Note 2 – Résumé des principales méthodes comptables

Principes comptables

Les comptes consolidés du Groupe Avenir Telecom (« la Société » ou « le Groupe ») au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014, sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable au 31 mars 2014. Le référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après.

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente et des instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la Société. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives en regard des états financiers consolidés sont exposés à la note 4.

Normes, amendements et interprétations publiés entrant en vigueur au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014

- Amendement d'IAS 1, « Présentation des autres éléments du résultat global (OCI) »,
- IFRS 13, « Evaluation de la juste valeur »,
- Amendements d'IFRS 1, « Première application des IFRS » concernant l'hyperinflation grave et les dates d'application fermes pour les premiers adoptants,
- Amendements d'IFRS 1, « Première application des IFRS » concernant les prêts gouvernementaux,
- IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert »,
- Amendement d'IFRS 7, « Compensation des actifs et passifs financiers »,
- Amendement d'IAS 12, « Recouvrement des actifs sous-jacents »,
- Amendement d'IAS 19, « Avantage du personnel ».

Aucun de ces amendements et interprétations n'a eu d'incidence significative sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Normes, amendements et interprétations publiés entrant en vigueur au cours des prochains exercices

- IFRS 10, Etats financiers consolidés, IFRS 11, Partenariats, et IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, obligatoires pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014,
- Amendement d'IAS 27, « Etats financiers individuels », obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014,
- Amendement d'IAS 28, « Participation dans des entreprises associées et coentreprises », obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014,
- Amendement d'IAS 32, « Compensation des actifs et passifs financiers », obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014,
- IFRS 9, « Instruments financiers », obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015.

La direction de la Société estimé que ces normes et interprétations ne devraient pas avoir d'incidence sur les états financiers du Groupe.

Principes de consolidation

Filiales

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Avenir Telecom S.A. et de ses filiales. Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le Groupe perd le contrôle.

Les sociétés détenues à plus de 50 % sont présumées être contrôlées et sont consolidées par intégration globale.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le prix d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant que goodwill. Lorsque l'option de comptabiliser à la juste valeur les intérêts ne conférant pas le contrôle est appliquée, l'écart d'acquisition est majoré d'autant. L'écart d'acquisition est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Écarts d'acquisition ». Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Tous les comptes, transactions réciproques et les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés. Les pertes internes sont également éliminées sauf si elles sont la conséquence d'une perte de valeur de l'actif transféré. Il en est de même pour les transactions entre le Groupe et une entreprise associée, l'élimination étant réalisée à hauteur du pourcentage d'intérêt du Groupe dans cette société.

Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées suivant la méthode de la mise en équivalence lorsque la Société détient entre 20 % et 50 % des droits de vote et exerce une influence notable sans en avoir le contrôle. Suivant cette méthode, les participations sont comptabilisées initialement au coût historique. La quote-part du Groupe dans le résultat net des entreprises associées postérieurement à l'acquisition est reconnue en résultat consolidé en contrepartie d'un ajustement du coût historique. Quand la part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée excède le coût historique de la participation y compris tout actif non garanti, le Groupe ne reconnaît pas de pertes supplémentaires, sauf s'il s'est engagé à couvrir tout ou partie de ces pertes.

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Les entreprises associées étant des entreprises sans activité, sans résultat et sans valeur, il n'y a ni « participations dans les entreprises associées » au bilan ni « quote-part dans le résultat des entreprises associées » au compte de résultat.

Les autres participations dans lesquelles la Société n'exerce pas une influence notable sont présentées dans les « autres actifs non courants nets » et sont traitées comme des actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur avec variations de juste valeur constatées directement dans les autres éléments du résultat global. En l'absence de prix cotés et de transactions récentes, et au vu de la difficulté d'évaluer de manière fiable par d'autres techniques les titres de participation non consolidés, ces actifs sont maintenus dans les comptes à leur valeur historique sauf en cas d'indicateur de pertes de valeur auquel cas ils font l'objet d'une dépréciation.

Il n'y a pas de sociétés contrôlées conjointement au sein du périmètre de consolidation du Groupe.

Conversion des opérations en devises

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la Société.

Sociétés du Groupe

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro, sont convertis en euros de la façon suivante :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période ou de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans un poste spécifique des capitaux propres : « Écart de conversion ».

Lors de la consolidation, les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres (poste « Écart de conversion »). Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat.

La Société n'utilise pas d'instruments financiers de gestion du risque de change.

Information sectorielle

En application d'IFRS 8 – Secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne communiquées au comité de direction, composé des principaux décideurs opérationnels du Groupe. Les secteurs opérationnels sont suivis individuellement en termes de reporting interne, suivant des indicateurs communs. Le suivi des performances et l'allocation des ressources sont déterminés sur la base de ces secteurs opérationnels. Les données chiffrées publiées et issues du reporting interne sont établies en conformité avec le référentiel IFRS appliqué par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Les secteurs d'activité du Groupe se décomposent en une activité de distribution indirecte et une activité de distribution directe :

- l'activité indirecte concerne la distribution professionnelle auprès de clients de la grande distribution ou de revendeurs spécialisés indépendants ou d'affiliés ;
- l'activité directe concerne la distribution grand public *via* des réseaux de magasins et des sites Internet détenus en propre.

Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du prix d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs identifiables, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés par la filiale/entreprise associée à la date d'acquisition. Lorsque l'option de comptabiliser à la juste valeur les intérêts ne conférant pas le contrôle est appliquée, l'écart d'acquisition est majoré d'autant.

L'écart d'acquisition est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur ne sont pas réversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) aux fins de réalisation des tests de dépréciation. Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance aux écarts d'acquisition. Si l'activité acquise concerne le secteur de la distribution directe, l'écart d'acquisition est affecté à l'ensemble des magasins, l'UGT de ce secteur étant le magasin. Si l'activité acquise concerne le secteur de la distribution indirecte, l'écart d'acquisition est affecté à la zone géographique couverte, l'UGT de ce secteur étant le pays.

Autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles

Les immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût historique diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable. La valeur comptable des éléments remplacés est décomptabilisée. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les actifs sont amortis selon le mode linéaire afin de ramener, par constatation d'une charge annuelle constante d'amortissement, le coût de chaque actif à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité estimée.

Ces durées d'utilité estimées sont principalement les suivantes :

Type d'immobilisation	Durée d'utilité estimée (en années)
Marques	3
Relations clients / contrat de distribution	1 à 2
Droits au bail et droits d'entrée	Durée indéfinie
Installations et agencements des magasins	5 à 10
Matériel informatique	4
Mobilier	5
Matériel de bureau	3 à 5

Les valeurs résiduelles des actifs corporels du Groupe ne sont pas significatives.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. L'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective, notamment dans le cas d'un changement de concept de magasins.

Les droits au bail et droits d'entrée sont des sommes versées à l'ancien preneur d'un contrat de bail relatif à un magasin au titre du droit incorporel attaché au bail. Lorsque la somme est versée au propriétaire, elle est assimilée à un complément de loyer et est classée en charges constatées d'avance et enregistrée en charges sur la durée du bail. Lorsqu'il existe des possibilités de renouvellement octroyées par certaines législations en matière de baux commerciaux, et que le Groupe a l'intention de renouveler les baux, le Groupe n'amortit pas les droits au bail et droits d'entrée.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à la valeur recouvrable estimée (voir la note « Dépréciation des actifs non courants »).

Les pertes ou les profits sur cession d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges, nets ».

Immobilisations relatives aux contrats de location financement

Le Groupe loue des immobilisations corporelles. Les locations d'immobilisations corporelles en vertu desquelles la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété revient au Groupe sont classées en tant que

contrats de location-financement. Les contrats de location-financement sont inscrits à l'actif au commencement du contrat à la juste valeur du bien loué ou à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, si cette valeur est inférieure. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre de contrats de location-financement sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif ou sur la durée du bail, si celle-ci est inférieure.

Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur ; ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur en contrepartie soit du résultat soit en autres éléments du résultat global. La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte de réévaluation à la juste valeur dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe désigne certains dérivés comme :

- (a) des couvertures d'un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie) ; ou
- (b) des couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (couverture d'un investissement net) ; ou
- (c) des couvertures de la juste valeur d'actifs ou des passifs comptabilisés ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur).

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture. Le Groupe documente également l'évaluation, tant au commencement de l'opération de couverture qu'à titre permanent, du caractère hautement efficace des dérivés utilisés pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les justes valeurs des différents instruments dérivés utilisés à des fins de couverture sont exposées en note 10. Les variations de justes valeurs inscrites dans les capitaux propres sont indiquées dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois. Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont classés en actifs ou passifs courants.

(a) Couvertures de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur d'instruments dérivés satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie et désignés comme tels est comptabilisée sur une ligne distincte des capitaux propres. Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace est comptabilisé immédiatement au compte de résultat. Les montants cumulés dans les capitaux propres sont recyclés en compte de résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat.

Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace de swaps de taux d'intérêt/tunnels participatifs couvrant des emprunts à taux variables est comptabilisé au compte de résultat en « produits financiers » ou « charges financières ».

Lorsqu'un instrument de couverture parvient à maturité ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, le gain ou la perte cumulé inscrit en capitaux propres à cette date est maintenu en capitaux propres, puis est ultérieurement constaté en résultat lorsque la transaction prévue est *in fine* comptabilisée en résultat. Lorsqu'il n'est plus prévu que la transaction se réalise, le gain ou la perte cumulé qui était inscrit en capitaux propres est immédiatement transféré au compte de résultat en « produits financiers » ou en « charges financières ».

(b) Couverture d'un investissement net

Les pertes ou les profits sur l'instrument de couverture se rapportant à la partie efficace de la couverture sont comptabilisés en écart de conversion dans les capitaux propres.

Les pertes et les gains cumulés comptabilisés en capitaux propres sont transférés au compte de résultat lorsque l'activité à l'étranger est cédée.

Le Groupe ne possède pas de tels instruments.

(c) Couverture de juste valeur

Les variations de la juste valeur d'instruments dérivés qui satisfont aux critères de couverture de juste valeur et sont désignés comme tels sont comptabilisées au compte de résultat, de même que les variations de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert qui sont attribuables au risque couvert.

Le Groupe ne possède pas de tels instruments.

(d) Instruments dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture

Certains instruments dérivés ne satisfont pas aux critères de la comptabilité de couverture et sont comptabilisés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont immédiatement comptabilisées au compte de résultat sur la ligne « Charges administratives ».

Dépréciation des actifs non courants

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée (écarts d'acquisition, certains droits au bail et droits d'entrée) ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute.

L'approche retenue prend notamment en compte les éléments suivants :

- Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT), qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants. Pour les activités de distribution directe, l'UGT retenue est le magasin. Pour les activités de distribution indirecte, l'UGT retenue est la zone de commercialisation, généralement le pays.
- Une dépréciation est constatée lorsque la valeur nette comptable des actifs sous revue est supérieure à la valeur recouvrable qui est la valeur la plus élevée, entre leur valeur de marché et leur valeur d'utilité.
- La valeur de marché des magasins résulte soit d'expertises externes, soit de la meilleure estimation de la Direction de la Société en fonction des données du marché.
- La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux nets futurs de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif.

Conformément à la norme IAS 36, les écarts d'acquisition sont affectés à chacune des UGT ou à chacun des groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Pour les activités de distribution directe, il s'agit de l'ensemble des magasins du pays concerné. Pour les activités de distribution indirecte, il s'agit de la zone géographique de commercialisation concernée.

Les dotations ou reprises qui résultent de l'évolution de l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable des magasins sont classés au sein de la ligne « Coûts des réseaux de distribution directe » au sein du résultat opérationnel. Pour les actifs non financiers (autre que les écarts d'acquisition) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Les dépréciations enregistrées sur les écarts d'acquisitions sont classées sur une ligne spécifique du résultat opérationnel et ne sont jamais reprises.

Le suivi des dépréciations est détaillé en notes 9.

Actifs courants classés comme détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Actifs classés comme détenus en vue de la vente

Un actif (ou groupe d'actifs) non courant(s) est classé comme détenu en vue de la vente et évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de cession si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue. Ces actifs peuvent être une composante d'une entité, un groupe d'actifs détenu en vue de la vente ou un actif non courant seul. Au cas particulier, lorsque le Groupe est engagé dans l'interruption de l'exploitation d'un magasin, les actifs non courants qui y sont relatifs sont traités comme des actifs détenus en vue de la vente.

Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- (a) qui représente une ligne d'activité ou des activités situées dans une zone géographique principale et distincte ; ou
- (b) fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'activités situées dans une zone géographique principale et distincte ; ou
- (c) est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Les actifs et passifs des activités abandonnées sont présentés sur une ligne distincte du bilan sauf lorsque ces éléments d'actif et de passif continueront d'être utilisés par les autres activités du Groupe. Le résultat des opérations des activités abandonnées est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat (note 32).

Dépôts et cautionnements

Ils sont enregistrés pour leur valeur historique. Une perte de valeur est constatée au compte de résultat lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation des dépôts et cautionnements. Ces indicateurs de perte de valeur comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels, des difficultés significatives du débiteur, une probabilité de faillite. La perte de valeur des dépôts et cautionnements est égale à la différence entre la valeur comptable des actifs et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés.

Stocks et en-cours

Les stocks de marchandises sont évalués au plus bas du coût d'acquisition déterminé selon la méthode du prix unitaire moyen pondéré et de leur valeur nette de réalisation. Le coût d'acquisition tient compte de toutes les remises accordées par les fournisseurs.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente. Cette estimation tient compte des efforts commerciaux nécessaires à l'écoulement du stock dont la rotation est faible. La variation de la dépréciation est enregistrée en « coût des services et produits vendus » dans le compte de résultat.

Clients

Les créances clients sont évaluées initialement à leur juste valeur, puis ultérieurement à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations. Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement (créance échue depuis plus de 90 jours) constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés. La variation de la dépréciation est enregistrée en « coût des services et produits vendus » dans le compte de résultat. Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est décomptabilisée en contrepartie de la reprise de dépréciation des créances. Les recouvrements de créances précédemment décomptabilisées sont crédités dans le « coût des services et produits vendus » dans le compte de résultat.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les instruments et placements financiers ayant une échéance inférieure à trois mois, très liquides et présentant un risque de juste valeur très limité. Ces placements financiers correspondent à des Sicav monétaires, fonds communs de placement et certificats de dépôt. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les découverts bancaires figurent au bilan dans les passifs courants.

Capital

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres.

Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

Lorsqu'une des sociétés du Groupe achète des actions de la Société (actions propres), le montant versé en contrepartie, y compris les coûts marginaux directement attribuables (nets de l'impôt sur le résultat), est déduit des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société. Aucun gain ou aucune perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la cession, de la dépréciation ou de l'annulation des actions propres. En cas de réémission ultérieure de ces actions, les produits perçus, nets des coûts marginaux directement attribuables à la transaction et de l'incidence fiscale afférente, sont inclus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires concernent des sociétés sans activité ou dont l'activité est abandonnée. La Société a pris en compte la situation financière des minoritaires et la probabilité que ces derniers ne participent pas à des recapitalisations qui s'avèreraient éventuellement nécessaires. Elle reconnaît ainsi la totalité des pertes en cas de capitaux propres négatifs de la filiale concernée.

Dettes financières

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement maintenus à leur coût amorti ; toute différence entre les produits des souscriptions (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur comptable d'un emprunt à l'origine en actualisant les décaissements et encaissements de trésorerie futurs sur sa durée de vie. La valeur comptable de l'emprunt à l'origine inclut les coûts de transactions de l'opération.

Dettes relatives aux contrats de location financement

Contrats de location-financement transférant la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au Groupe : les immobilisations corporelles concernées par ces contrats sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'une dette financière. Chaque paiement au titre des contrats de location est ventilé entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû.

Dettes relatives aux cessions de créances

Des cessions de créances professionnelles sont effectuées dans le cadre de garanties données sur les lignes de financement accordées ou dans le cadre de contrats d'affacturage : dans la mesure où la Société conserve la quasi-totalité des risques et avantages attachés à ces créances, ces cessions sont traitées comme des opérations de financement et les créances concernées sont maintenues à l'actif du bilan en contrepartie du découvert bancaire.

Classement des dettes financières

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit incondicional de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Avantages accordés au personnel

Avantages à court terme

Les avantages à court terme, en attente d'être réglés à la clôture, sont reconnus dans les dettes des différentes sociétés du Groupe qui les accordent et figurent sur la ligne « dettes fiscales et sociales »..

Engagements de retraite

À l'exception des indemnités de départ à la retraite des salariés des sociétés françaises qui relèvent de régimes à prestations définies, le Groupe dispose principalement de régimes à cotisations définies.

Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à abonder le régime dans le cas où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des salariés, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. S'agissant des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite publics ou privés sur une base obligatoire, contractuelle ou facultative. Une fois les cotisations versées, le Groupe n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance donne lieu à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

Un régime à prestations définies est un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par le salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire. La provision constituée au titre des engagements de retraite à prestations définies concerne exclusivement les indemnités de départ à la retraite des salariés des sociétés françaises. En France, la législation prévoit que des indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge du départ à la retraite. Le passif constitué au titre des régimes à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation à la clôture, déduction faite des actifs du régime, ainsi que des ajustements au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés. La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligation d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée. Le Groupe n'externalise pas le financement de ces engagements.

Les coûts au titre des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat. Les écarts actuariels positifs ou négatifs comprennent les effets sur l'engagement du changement des hypothèses de calcul ainsi que les ajustements de l'obligation liés à l'expérience. Les écarts sont directement comptabilisés dans les « autres éléments du résultat global ».

Autres régimes postérieurs à l'emploi

Le Groupe ne dispose pas de tels régimes.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont dues lorsque l'entreprise met fin au contrat de travail d'un salarié avant l'âge normal de son départ à la retraite ou lorsqu'un salarié accepte de percevoir des indemnités dans le cadre d'un départ volontaire. Le Groupe comptabilise ces indemnités de fin de contrat de travail lorsqu'il est manifestement engagé soit à mettre fin au contrat de travail de membres du personnel conformément à un plan détaillé sans possibilité réelle de se rétracter, soit à accorder des indemnités de fin de contrat de travail suite à une offre faite pour encourager les départs volontaires. Les indemnités payables plus de 12 mois après la clôture sont ramenées à leur valeur actualisée.

Plan d'intéressement et de primes

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation contractuelle ou implicite, du fait d'une pratique passée.

Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans de rémunération qui sont dénoués en instruments de capitaux propres (options sur actions et actions gratuites). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de ces instruments est comptabilisée en charge. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur à la date d'attribution des options et actions gratuites octroyées.

Les hypothèses retenues pour la détermination de la juste valeur des options à la date d'octroi sont les suivantes :

- modèle d'évaluation : modèle actuariel Black & Scholes ;
- volatilité estimée sur la maturité attendue de l'option : sur la base de la volatilité historique du cours Avenir Telecom sur une période de 12 mois glissants ;
- maturité attendue : sur la base du profil anticipé d'exercice des optionnaires, tenant compte notamment des aspects liés à la fiscalité personnelle, soit en moyenne cinq ans.

À chaque date de clôture, la Société réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres (poste « Réserves »).

Les sommes perçues lorsque les options sont levées, sont créditées aux postes « Capital » (valeur nominale) et « Prime d'émission », nettes des coûts de transaction directement attribuables.

La juste valeur des actions gratuites est déterminée par référence au cours de l'action à la date d'octroi.

La charge comptabilisée tient compte du turnover du personnel anticipé sur les strates de populations concernées par les plans.

La charge comptabilisée est présentée au compte de résultat en fonction du rattachement des salariés bénéficiaires avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour couvrir les risques et charges découlant d'obligations légales ou implicites connues à la date d'établissement des comptes dont le fait générateur trouve sa source dans les périodes antérieures à la date de clôture. Ces provisions sont constituées lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe fait face à certains litiges avec les tiers. Les provisions pour risques sur litiges sont évaluées sur la base de la meilleure estimation du Groupe de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actualisée à la date de clôture. L'augmentation de la provision résultant de la désactualisation est comptabilisée en charges d'intérêts.

Lorsqu'il existe un certain nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour régler ces obligations est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout. Bien que la probabilité de sortie pour chacun des éléments soit faible, il peut être probable qu'une certaine sortie

de ressource sera nécessaire pour régler cette catégorie d'obligations dans son ensemble. Si tel est le cas, une provision est comptabilisée.

Provisions pour contrats déficitaires

Les contrats de location opérés par le Groupe sont principalement des contrats de location simple pour les magasins. Certains contrats de location deviennent des contrats déficitaires quand les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat et liés à l'exploitation du magasin. Dans ce cas, en supplément de la dépréciation enregistrée sur les actifs non courants des magasins (le magasin est l'unité génératrice de trésorerie utilisée pour effectuer le test de dépréciation des actifs non courants), les obligations actuelles résultant du contrat déficitaire sont comptabilisées et évaluées comme des provisions.

Fournisseurs et autres passifs

Les fournisseurs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ultérieurement évalués à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêts effectif.

Les autres passifs sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés sur déficits fiscaux reportables et différences temporelles ne sont inscrits à l'actif que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles et les déficits fiscaux reportables. Dans l'appréciation de la probabilité de réalisation de bénéfices imposables futurs, il est notamment pris en compte l'origine des pertes fiscales antérieures, l'historique récent des résultats et les perspectives d'avenir.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans les filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de reversement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce reversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

Comptabilisation des opérations

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires regroupe les éléments suivants :

- les rémunérations perçues des opérateurs sur souscription d'abonnements ou de contrats de service en fonction des principes décrits ci-dessous. Les indemnités versées par les opérateurs au moment de la signature ou pendant la durée des contrats de distribution sont comptabilisées conformément (i) à la substance des accords entre les parties et (ii) aux services en faveur de l'opérateur que ces indemnités visent à rémunérer ;
- les subventions mobiles perçues des opérateurs en l'absence d'obligation de reversement aux distributeurs ;
- les ventes de produits de téléphonie mobile (téléphones et accessoires) et de multimédia (PC, accessoires, appareils numériques...) ;
- les variations des provisions pour risque d'annulation de rémunération (voir ci-dessous) sont inscrites dans le chiffre d'affaires.

Coûts des services et produits vendus

Les coûts des services et produits vendus regroupent, en fonction des principes décrits ci-dessous, les éléments suivants :

- les rémunérations versées aux distributeurs sur souscription d'abonnements de téléphonie (téléphonie fixe ou mobile, services associés) ;
- les subventions mobiles versées aux distributeurs ;
- le coût de revient des produits de téléphonie mobile ou de multimédia vendus.

Revenus des activités liées à la téléphonie mobile

Rémunérations liées aux prises d'abonnements

Les rémunérations liées aux prises d'abonnements sont comptabilisées comme suit :

Souscription d'un abonnement

Lors de la souscription d'un contrat d'abonnement ou de service par un utilisateur, la Société comptabilise en « chiffre d'affaires » la rémunération due par l'opérateur et en « coût des services et produits vendus » l'éventuelle rémunération qu'elle doit verser au distributeur.

Autres rémunérations

Les rémunérations complémentaires versées par les opérateurs et liées, soit à l'augmentation du nombre d'abonnés, soit à l'activité commerciale de l'opérateur avec la base d'abonnés, sont enregistrées en « chiffre d'affaires » en fonction de l'évolution réelle constatée. Selon la nature du service rendu (ponctuel ou continu) et de la fiabilité des estimations disponibles, ces rémunérations sont reconnues soit lors de la souscription du contrat, soit au fur et à mesure de la prestation de service, soit lors de la confirmation formelle du montant par l'opérateur.

Annulations de rémunérations

Des provisions sont constituées pour tenir compte des annulations de rémunérations du fait du non-respect de certaines obligations contractuelles. Ces provisions sont déterminées soit par application des clauses contractuelles, soit sur la base de données statistiques historiques et sont comptabilisées en diminution du « chiffre d'affaires » au compte de résultat pour le montant facturé par l'opérateur et en diminution du « coût des services et produits vendus » pour le montant refacturé aux distributeurs, et en « provisions » au passif du bilan.

Vente de matériel de téléphonie, multimédia et accessoires

Distribution indirecte

Le chiffre d'affaires et la marge sont reconnus lors de l'expédition du matériel au client en fonction des modalités de transfert des risques et avantages liés à la propriété, conformément aux incoterms déterminés dans les contrats ou factures et à condition que le recouvrement des créances afférentes soit raisonnablement assuré.

Distribution directe

Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe vend un produit à un client. Les ventes au détail sont généralement réglées en espèce ou par carte de crédit. Les produits comptabilisés représentent le montant brut de la vente et comprennent les commissions sur les paiements par carte de crédit. Ces commissions sont incluses dans les « Coûts des réseaux de distribution directe ».

Comptabilisation des coûts des réseaux de distribution directe

Les coûts liés à la mise en place des réseaux de commercialisation du Groupe sont inscrits en charges de l'exercice au cours duquel ils sont supportés. Seuls les droits au bail ou droits d'entrée relatifs à l'ouverture de magasins sont enregistrés en immobilisations incorporelles ou en charges constatées d'avance, selon qu'ils sont versés à l'ancien preneur ou au bailleur, et dans ce dernier cas, amortis linéairement sur une période ne pouvant excéder la durée du bail.

Les contrats de location en vertu desquels la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Distribution de dividendes ou remboursement de la prime d'émission

Les distributions de dividendes ou remboursements de la prime d'émission aux actionnaires de la Société sont comptabilisés en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle ces distributions ou remboursements sont approuvés par les actionnaires de la Société.

Résultat par action

Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la Société.

Résultat dilué

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles ayant un effet dilutif. La Société a émis deux catégories d'instruments de capitaux propres ayant un effet potentiellement dilutif : des options sur actions et des actions gratuites. Pour la détermination de l'effet dilutif des options sur actions, un calcul est effectué afin de déterminer le nombre d'actions qui auraient pu être acquises à la juste valeur (soit le cours boursier moyen de l'action de la Société sur la période) sur la base de la valeur monétaire des droits de souscription attachés aux options sur actions en circulation. Le nombre d'actions ainsi calculé est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises si les options avaient été exercées.

Les instruments de dilution sont pris en compte si et seulement si leur effet de dilution diminue le bénéfice par action ou augmente la perte par action.

Note 3 – Gestion du risque financier

Facteurs de risque financier

Par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : risques de marché, risque de crédit, risque de liquidité et risque de variation des flux de trésorerie dû à l'évolution des taux d'intérêt. Le programme de gestion des risques du Groupe, qui est centré sur le caractère imprévisible des marchés financiers, cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur la performance financière du Groupe. Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour couvrir certaines expositions au risque.

Risques de marché

Risque de change

Le Groupe exerce ses activités à l'international et peut donc être exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises. Le risque de change porte sur des transactions commerciales futures, des actifs et passifs en devises enregistrés au bilan et des investissements nets dans des activités à l'étranger.

Le Groupe opérant principalement ses activités au sein de la zone euro, il est peu exposé au risque de change et n'a pas mis en place d'instruments de couverture.

Au cours de la période, si l'euro s'était déprécié de 10 % en moyenne par rapport au leu roumain, toutes autres variables étant par ailleurs constantes, le résultat après impôts de la période aurait été inférieur de 10 milliers d'euros et les autres éléments des capitaux propres auraient été inférieurs de 436 milliers d'euros.

Risque de variation de prix

Le Groupe n'a pas d'instrument coté sujet à un risque de prix.

Risque de flux de trésorerie et risque de variation de la juste valeur d'instruments liée à l'évolution des taux d'intérêt

Le Groupe ne détient pas d'actif significatif portant intérêt.

Le risque de taux d'intérêt auquel le Groupe est exposé provient des emprunts à long terme et des découverts émis à taux variables qui exposent le Groupe au risque de flux de trésorerie sur taux d'intérêt.

Le Groupe gère son risque de flux de trésorerie sur taux d'intérêt en utilisant des tunnels participatifs visant à échanger du taux fixe contre du taux variable. Sur le plan économique, ces instruments de taux d'intérêts ont pour effet de convertir des emprunts à taux variable en emprunts à taux fixe. En règle générale, le Groupe contracte des emprunts à long terme à taux variables et les échange contre des emprunts à taux fixes inférieurs à ceux qu'il pourrait obtenir s'il empruntait directement à taux fixe. Aux termes des contrats de ces instruments de taux d'intérêt, le Groupe convient avec des tiers d'échanger, selon une périodicité définie, le différentiel entre les taux contractuels fixes et variables par référence à un certain montant notionnel (voir la note 10).

Au cours de la période, si les taux d'intérêts sur les emprunts du Groupe en euros avaient été supérieurs de 1 point, toutes autres variables étant constantes par ailleurs, le résultat après impôts de la période aurait été inférieur de 376 milliers d'euros.

Risque de crédit

Le risque de crédit est géré à l'échelle du Groupe. Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions de crédit aux clients (grossistes, distributeurs), notamment les créances non réglées et des transactions engagées.

Pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les instruments dérivés souscrits à des fins de couverture et les transactions se dénouant en trésorerie comme les opérations de cession de créances, les dépôts, le Groupe contracte uniquement avec des institutions financières de grande qualité.

Par son activité et la concentration de ses clients (notamment les opérateurs de téléphonie pour l'activité prise d'abonnement et les distributeurs au titre de l'activité Ventes de Produits), le Groupe est exposé au risque de crédit. Pour les clients opérateurs avec lesquels le chiffre d'affaire s'est élevé à 137,4 millions d'euros, soit 48,6 % du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2013-2014 (les cinq premiers opérateurs représentant 70,2 % de ce chiffre d'affaires), le Groupe considère que le risque de crédit est limité. Pour les clients distributeurs, le Groupe a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que les clients achetant ses produits ont un historique de risque de crédit approprié. Par ailleurs, le Groupe a adapté sa politique en matière de délai de règlement en fonction des types de clients et gère l'encours net avec ses clients distributeurs à travers les rémunérations qu'elle doit leur verser au titre de la souscription des abonnements. L'antériorité des créances fait l'objet d'un suivi régulier.

Risque de liquidité

Le Groupe gère sa liquidité dans le cadre d'un environnement économique et financier difficile qui continue de rendre particulièrement complexe l'appréhension des perspectives économiques. Dans ce contexte, la Société Avenir Telecom avait signé le 19 juin 2012 un contrat de financement bancaire de 40 millions d'euros avec un pool de six banques permettant le refinancement du capital restant dû de la convention de crédit mise en place en juillet 2007 et qui arrivait à échéance en juillet 2012. Le terme de ce contrat de financement était initialement prévu le 5 juin 2017.

En date du 30 juillet 2010, la Société avait également signé un contrat de prêt de 4 millions d'euros. Ce prêt avait été tiré en totalité.

Dans un contexte de pression persistante sur ses encours fournisseurs lié au repli de son activité historique de ventes de produits et services pour le compte des opérateurs, la société Avenir Telecom a engagé début octobre 2013 une négociation avec l'ensemble de ses partenaires financiers en vue d'adapter sa structure de financement. Dans le cadre de cette négociation, la semestrialité de 3,6 millions d'euros de décembre 2013 n'a pas été réglée.

La démarche engagée par Avenir Telecom offrait aux banques du pool la faculté de demander à la Société le remboursement anticipé de l'intégralité du capital restant, conformément aux termes de la convention de crédit. Un protocole a été conclu le 6 mars 2014 avec les partenaires financiers sous réserve de la levée de conditions suspensives et cumulatives. Ces conditions ayant été définitivement levées le 9 avril 2014, la totalité du capital restant dû, nette de frais d'émission, de 29 572 milliers d'euros est donc classée en dettes financières courantes au 31 mars 2014. En avril 2014, du fait de la levée des conditions suspensives, le protocole est entré en vigueur et le capital restant dû a été intégralement classé en dettes financières non courantes pour un montant de 29 572 milliers d'euros, la première semestrialité étant prévue pour le 25 janvier 2016.

Les principales dispositions du protocole sont les suivantes:

Sujet	Principales dispositions															
Convention de crédit 2012 (montant initial de 40 millions d'euros)	<ul style="list-style-type: none"> • Un différé de remboursement de 25 mois est accordé du 4 décembre 2013 jusqu'au 25 janvier 2016 • Le capital restant dû de 29 120 milliers d'euros sera remboursé en 8 semestrialités du 25 janvier 2016 au 5 juin 2019 • La marge des banques sur le taux d'intérêt de référence (Euribor) est portée à 2,85% par an invariable jusqu'à l'échéance finale • Les garanties (suretés sur les fonds de commerce) sont prorogées jusqu'au nouveau terme pour tenir compte de l'extension de la maturité: les fonds de commerce de 32 magasins situés en France et dont la valeur nette comptable est de 2,7 millions d'euros sont donnés en garantie 															
Contrat de prêt 2010 (montant initial de 4 millions d'euros)	<ul style="list-style-type: none"> • Un différé de remboursement de 26 mois du 2 novembre 2013 jusqu'au 25 janvier 2016 est accordé • Le capital restant dû de 1 000 milliers sera remboursé en 4 échéances de 250 milliers d'euros (25 janvier 2016, 2 février 2016, 2 mai 2016, 2 août 2016) 															
Dettes court terme	<ul style="list-style-type: none"> • Le terme des concours court terme d'un montant total de 3 500 milliers d'euros est porté au 25 janvier 2016 															
Cas de défaut	<ul style="list-style-type: none"> • La clause de défaut et d'exigibilité du remboursement anticipé est mise en suspens jusqu'à la période de test s'achevant le 30 septembre 2015. • A partir du 30 septembre 2015, les ratios suivant devront donc à nouveau être respectés sous peine de devoir rembourser de manière anticipée la totalité de la dette liée à la convention de crédit : <table border="1" style="margin: 10px auto;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #4F81BD; color: white;">Période de 12 mois s'achevant au</th> <th style="background-color: #4F81BD; color: white;">Ratio « Dettes financières nettes / EBITDA » inférieur à :</th> <th style="background-color: #4F81BD; color: white;">Ratio « Dettes financières nettes / fonds propres » inférieur à :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>30 septembre 2015</td> <td align="center">2,4</td> <td align="center">0,8</td> </tr> <tr> <td>31 mars 2016</td> <td align="center">2,3</td> <td align="center">0,8</td> </tr> <tr> <td>30 septembre 2016</td> <td align="center">2,3</td> <td align="center">0,8</td> </tr> <tr> <td>31 mars 2017</td> <td align="center">2,3</td> <td align="center">0,8</td> </tr> </tbody> </table> <p>L'EBITDA est calculé comme suit: somme du résultat opérationnel au sens des normes IFRS et du total des dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises pour la période considérée, tels qu'ils figurent dans le compte de résultat consolidé et dans les annexes des comptes consolidés.</p>	Période de 12 mois s'achevant au	Ratio « Dettes financières nettes / EBITDA » inférieur à :	Ratio « Dettes financières nettes / fonds propres » inférieur à :	30 septembre 2015	2,4	0,8	31 mars 2016	2,3	0,8	30 septembre 2016	2,3	0,8	31 mars 2017	2,3	0,8
Période de 12 mois s'achevant au	Ratio « Dettes financières nettes / EBITDA » inférieur à :	Ratio « Dettes financières nettes / fonds propres » inférieur à :														
30 septembre 2015	2,4	0,8														
31 mars 2016	2,3	0,8														
30 septembre 2016	2,3	0,8														
31 mars 2017	2,3	0,8														

La convention de crédit 2012 comporte également des clauses de remboursement anticipé obligatoire en cas notamment de changement de contrôle de la Société, de cessions d'actifs et de génération de trésorerie excédentaire (« excess cash flow »).

La convention de crédit 2012 comprend en outre les restrictions usuelles portant principalement sur le montant des investissements, l'endettement supplémentaire, les engagements hors bilan, les opérations de croissance externe et l'octroi de sûretés et de prêts.

Dans le cadre de cette procédure, des frais ont été engagés pour un montant de 563 milliers d'euros. S'agissant d'une renégociation de dette, ils ont été classés en diminution de la dette financière et sont comptabilisés au coût amorti par la méthode du taux d'intérêt effectif, le taux d'intérêt effectif d'origine ayant été modifié pour tenir compte de ces nouveaux frais.

Gestion du risque sur le capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure optimale afin de réduire le coût du capital.

Pour préserver ou ajuster la structure de son capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, reverser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs afin de se désendetter.

Conformément aux usages du secteur, le Groupe suit de près son capital en contrôlant son ratio d'endettement et d'autres ratios qui conditionnent les échéanciers de remboursement de certains crédits (voir ci-dessus le calcul des ratios sur la convention de crédit).

Note 4 – Estimations et jugements comptables déterminants

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugées raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Ces estimations et hypothèses concourant à la préparation des états financiers au 31 mars 2014 ont été réalisées dans le cadre d'un environnement économique et financier difficile qui continue de rendre particulièrement complexe l'appréhension des perspectives économiques. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

Comptabilisation des rémunérations attendues des opérateurs

Le Groupe estime, lors de chaque clôture, la rémunération nette restant à recevoir des opérateurs, ainsi que les rémunérations restant à verser aux distributeurs indépendants. Ces estimations sont issues des systèmes d'information du Groupe de suivi des souscriptions de contrats d'abonnement. Ces suivis peuvent différer des contrats effectivement enregistrés par les opérateurs ou les distributeurs. Ces estimations concernent aussi les annulations de rémunérations basées sur des clauses contractuelles et des données historiquement constatées.

Pour les rémunérations à recevoir des opérateurs, lorsque le montant net effectivement perçu diffère des rémunérations initialement estimées, la différence est imputée en chiffre d'affaires au cours de la période durant laquelle le montant final est confirmé par l'opérateur.

Pour les rémunérations à verser aux distributeurs, lorsque le montant devant être effectivement payé diffère des charges initialement estimées, la différence est imputée en « coût des services et produits vendus » au cours de la période durant laquelle le montant final est confirmé par l'opérateur.

Dépréciations des stocks

Le Groupe estime la valeur de réalisation future de ses produits en stock. Le matériel de téléphonie mobile, de multimédia ou les accessoires sont soumis à une obsolescence technologique et commerciale rapide. Les estimations du Groupe sur les dépréciations des stocks prennent en considération cette donnée. Dans le cas où le prix effectif de réalisation du stock diffère des estimations du Groupe, l'éventuelle différence est comptabilisée en marge brute lors de la réalisation effective de la vente.

Les variations de ces dépréciations sont comptabilisées en « coûts des services et produits vendus ».

Dépréciations des créances clients

Le Groupe doit estimer les risques de recouvrement de ses créances en fonction de la situation financière de ses clients. Des dépréciations sont comptabilisées au regard de ces estimations et correspondent à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs recouvrables estimés.

Les variations de ces dépréciations sont comptabilisées en « coûts des services et produits vendus ».

Dépréciation estimée des écarts d'acquisition

Le Groupe soumet les écarts d'acquisition à un test annuel de dépréciation, conformément à la méthode comptable exposée à la note 2 – Dépréciation des actifs non courants. Les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie sont déterminés à partir de calculs de la valeur d'utilité ou de la valeur de marché. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

Autres estimations relatives au parc de magasins

Le Groupe soumet les immobilisations corporelles et incorporelles relatives aux magasins à un test de dépréciation annuel. La valeur comptable des actifs non courants liés aux magasins est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à la valeur recouvrable estimée (voir la note « Dépréciation des actifs non courants »).

Le Groupe estime aussi la durée d'utilité des immobilisations. Cette durée est revue et, le cas échéant, ajustée à chaque clôture. Dans ce cas, le changement d'estimation est comptabilisé de manière prospective, notamment dans le cas d'un changement de concept de magasins.

Enfin, certains contrats de location de magasin sont déficitaires lorsque les obligations liées à l'exploitation de ces magasins sont supérieures aux avantages économiques futurs. Lorsque le Groupe décide de se séparer de ces points de vente, en supplément de la dépréciation enregistrée sur les actifs non courants, une provision pour contrat déficitaire est reconnue.

Paielements fondés sur des actions

Le Groupe estime la juste valeur des plans d'options octroyés aux salariés sur la base d'hypothèses actuarielles. Les modèles de valorisation utilisés pour déterminer cette juste valeur présentent une certaine sensibilité aux variations de ces hypothèses.

Impôts sur le résultat

Le Groupe est assujéti à l'impôt sur le résultat dans de nombreux territoires. La détermination de la charge, à l'échelle européenne, fait appel à une large part de jugement. Dans le cadre habituel des activités, la détermination *in fine* de la charge d'impôt est incertaine pour certaines transactions et estimations.

Le Groupe comptabilise un passif au titre des redressements fiscaux anticipés en fonction des impôts supplémentaires estimés exigibles. Lorsque, *in fine*, le montant à payer s'avère différent de celui initialement comptabilisé, la différence est imputée en charge ou en produit d'impôts sur le résultat et en provisions pour impôts différés au cours de la période durant laquelle le montant est déterminé. Des impôts différés actifs sont éventuellement constatés si le redressement génère une différence temporaire.

Les critères appliqués par le Groupe lors de la comptabilisation d'actifs d'impôt différé résultant du report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt sont les suivants :

Un actif d'impôt différé au titre de ces pertes fiscales ou crédits d'impôt non utilisés n'est comptabilisé que dans la mesure où la société du Groupe concernée dispose de différences temporelles imposables suffisantes ou d'autres indications convaincantes qu'elle disposera de bénéfiques imposables suffisants sur lesquels pourront s'imputer les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés.

Le Groupe considère généralement que les seules indications convaincantes sont :

- l'existence d'un historique de contributions positives récent au résultat du Groupe ;
- l'identification d'une situation où les pertes fiscales résultent de causes qui ne se reproduiront vraisemblablement pas.

Lorsqu'il n'est pas probable que la Société disposera d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés dans un horizon raisonnable, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

Note 5 – Acquisitions et cessions d'activités

Acquisitions de l'exercice et de l'exercice précédent

Le Groupe n'a procédé à aucune acquisition de société lors des exercices clos le 31 mars 2014 et le 31 mars 2013.

Cessions de l'exercice et de l'exercice précédent

Le Groupe n'a procédé à aucune cession de filiale lors des exercices clos le 31 mars 2014 et le 31 mars 2013.

Périmètre de consolidation

Les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation :

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Sociétés	Note	Pays	31 mars 2014		31 mars 2013	
			% d'intérêt	Méthode	% d'intérêt	Méthode
Distribution & Téléphonie						
Avenir Telecom France S.A.		France	100	IG	100	IG
Voxland Sarl		France	100	IG	100	IG
Inova SAS	(2)	France	100	IG	100	IG
Inova VD	(2)	France	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Benelux S.A.	(2)	Belgique	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Belgium NV	(2)	Belgique	100	IG	100	IG
Internity Belgique	(2)	Belgique	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Bulgarie		Bulgarie	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Spain S.A.		Espagne	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Hong-Kong Ltd	(2)	Hong Kong	90	IG	90	IG
Avenir Telecom International S.A.		Luxembourg	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Netherlands BV	(2)	Pays-Bas	100	IG	100	IG
Mobile Zone	(2)	Pologne	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Portugal S.A.		Portugal	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Lojas de Comunicações, S.A.		Portugal	100	IG	100	IG
Avenir Telecom SGPS	(2)	Portugal	100	IG	100	IG
Finantel Distribuição, SGPS, S.A.	(2)	Portugal	100	IG	100	IG
Fintelco SGPS, S.A.	(2)	Portugal	100	IG	100	IG
Infante SGPS, Lda	(2)	Portugal	100	IG	100	IG
Artimark – Serviços de Consultoria, Lda	(2)	Portugal	100	IG	100	IG
Leadcom – Telecomunicações Móveis, S.A.		Portugal	27	ME	27	ME
Avenir Telecom Romania Ltd		Roumanie	100	IG	100	IG
Internity Roumanie	(2)	Roumanie	100	IG	100	IG
Global Net	(2)	Roumanie	100	IG	100	IG
Egide	(2)	Roumanie	100	IG	100	IG
Avenir Telecom UK Ltd		Royaume-Uni	100	IG	100	IG
CMC (Complete Mobile Communications) Telecom Ltd	(2)	Royaume-Uni	100	IG	100	IG
Internity UK	(2)	Royaume-Uni	100	IG	100	IG
Activités abandonnées						
Service Après Vente (SAV)						
Cetelec S.A.S.	(2)	France	100	IG	100	IG
Cetelec Belgium BVBA	(2)	Belgique	100	IG	100	IG
Centrolec Telecom S.A.	(2)	Espagne	100	IG	100	IG
Pcetelec Sarl	(2)	France	100	IG	100	IG
Internet						
Strategie Sarl	(1), (2)	France	50	IG	50	IG
Mediavet S.A.	(2)	France	49	ME	49	ME
Play-Up S.A.S.	(1), (2)	France	52	IG	52	IG
World-Up S.A.	(1), (2)	France	51	IG	51	IG

Méthodes de consolidation : IG = intégration globale ; ME = mise en équivalence ; NC = non consolidé.
 (1) Transmission Universelle de Patrimoine au profit de la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014.
 (2) Société sans activité.

Note 6 – Écarts d'acquisition

Affectation des écarts d'acquisition

Conformément à la norme IAS 36, les écarts d'acquisition sont affectés à chacune des UGT ou à chacun des groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Pour les activités de distribution directe, il s'agit de l'ensemble des magasins du pays concerné. Pour les activités de distribution indirecte, il s'agit de la zone de commercialisation concernée, généralement la zone géographique.

L'affectation des écarts d'acquisition aux secteurs d'activité et par zone géographique d'origine est la suivante :

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Milliers d'euros							
Zone géographique	Secteur d'activité	31 mars 2013	Nouvelles acquisitions	Reclassement en actifs classés comme détenus en vue de la vente	Ajustement du prix d'acquisition	Impact de change	31 mars 2014
Bulgarie	Distribution directe	264	-	-	-	-	264
France	Distribution directe	527	-	-	-	-	527
Roumanie	Distribution directe	802	-	-	-	(6)	796
Roumanie	Distribution indirecte	31	-	-	-	-	31
Royaume Uni	Distribution indirecte	6 182	-	(6 294)	-	112	-
Total écarts d'acquisition		7 805	-	(6 294)	-	106	1 618

Conformément aux principes et méthodes comptables décrits en note 2, les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation qui ont conduit à enregistrer une dépréciation sur l'exercice clos au 31 mars 2014 (notes 9).

La Bulgarie est présentée dans la catégorie « Autres » dans l'information sur les zones géographiques (note 31).

Au 31 mars 2014, du fait du projet de cession des activités de distribution indirecte multi-opérateur au Royaume-Uni (devenue effective le 11 juin 2014), l'écart d'acquisition correspondant a été reclassé en « actifs classés comme détenus en vue de la vente » puis a été déprécié en totalité (note 12).

Note 7 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les éléments suivants :

<i>Milliers d'euros</i>	<i>Droits au bail et droits d'entrée</i>	<i>Marques, relations clients contractualisées, logiciels et brevets</i>	<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	<i>Total</i>
VALEURS BRUTES				
31 mars 2012	20 582	9 500	527	30 609
Acquisitions	-	922	212	1 134
Cessions	(700)	(208)	-	(908)
Reclassements	228	24	(24)	228
Variations de périmètre	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	(24)	9	(15)
31 mars 2013	18 976	9 967	734	29 677
Acquisitions	-	237	357	594
Cessions	(259)	(66)	-	(325)
Reclassements	(2 389)	124	(124)	(2 389)
Variations de périmètre	-	-	-	-
Ecart de conversion	1	(5)	4	-
31 mars 2014	16 329	10 257	971	27 557
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
31 mars 2012	8 759	7 874	317	16 950
Dotations nettes	84	806	173	1 171
Cessions	(270)	(160)	-	(430)
Reclassements	(2)	-	-	(2)
Variations de périmètre	-	-	-	-
Ecart de conversion	(7)	(21)	8	(20)
31 mars 2013	7 581	8 549	343	16 473
Dotations nettes	387	749	89	1 225
Cessions	(99)	(66)	-	(165)
Reclassements	(374)	-	-	(374)
Variations de périmètre	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	(4)	-	(4)
31 mars 2014	7 495	9 228	432	17 155
VALEURS NETTES				
31 mars 2013	11 396	1 418	390	13 204
31 mars 2014	8 835	1 029	538	10 402

La ventilation par destination des dotations aux amortissements et des dépréciations est présentée en note 23.

Les actifs reclassés correspondent principalement à des actifs classés comme détenus en vue de la vente qui sont présentés sur une ligne spécifique au bilan parmi les actifs courants (note 12).

Par ailleurs, le Groupe n'a pas d'immobilisation incorporelle générée en interne à son bilan.

Note 8 – Immobilisations corporelles

<i>Milliers d'euros</i>	<i>Installations et agencements des magasins</i>	<i>Matériel informatique</i>	<i>Constructions et agencements</i>	<i>Autres Immobilisations corporelles</i>	<i>Total</i>
VALEURS BRUTES					
31 mars 2012	45 055	9 211	1 866	4 925	61 057
Acquisitions	1 457	194	23	118	1 792
Cessions	(1 697)	(16)	(1)	(58)	(1 772)
Reclassements	(223)	-	-	127	(96)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Ecarts de conversion	(139)	19	6	5	(109)
31 mars 2013	41 817	9 350	1 916	5 037	58 120
Acquisitions	463	102	72	40	677
Cessions	(1 115)	(10)	(3)	(45)	(1 173)
Reclassements	(7 229)	(642)	-	33	(7 837)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Ecarts de conversion	(19)	10	4	5	-
31 mars 2014	33 918	8 810	1 989	5 070	49 787
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
31 mars 2012	29 528	8 572	1 414	4 066	43 579
Dotations nettes	4 766	333	126	395	5 620
Cessions	(1 192)	(8)	(1)	(58)	(1 259)
Reclassements	(83)	-	-	-	(83)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Ecarts de conversion	(118)	20	5	11	(82)
31 mars 2013	30 283	8 810	1 507	4 353	44 952
Dotations nettes	7 456	275	88	231	8 050
Cessions	(872)	(10)	(3)	(36)	(921)
Reclassements	(5 801)	(625)	-	-	(6 426)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Ecarts de conversion	(18)	10	4	5	1
31 mars 2014	31 048	8 460	1 596	4 553	45 657
VALEURS NETTES					
31 mars 2013	11 534	540	409	684	13 168
31 mars 2014	2 870	350	393	517	4 130

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Les données ci-dessus comprennent du matériel financé en location-financement dont les valeurs sont présentées dans le tableau suivant :

Milliers d'euros	31 mars 2014	31 mars 2013
Total		
Valeur brute	1 194	1 194
Valeur nette	6	13
Matériel de transport		
Valeur brute	175	175
Valeur nette	-	3
Matériel informatique		
Valeur brute	1 019	1 019
Valeur nette	6	10

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles, y compris celles financées par location-financement, s'élèvent à 8 050 milliers d'euros au 31 mars 2014 contre 5 620 milliers d'euros au 31 mars 2013. Ces montants intègrent la variation nette des dépréciations.

La ventilation par destination des dotations aux amortissements et des dépréciations est présentée en note 23.

Les actifs reclassés correspondent principalement à des actifs classés comme détenus en vue de la vente qui sont présentés sur la ligne spécifique au bilan parmi les actifs courants (note 12).

Note 9 – Dépréciation des actifs non courants

La note 2 – Dépréciation des actifs non courants explicite les méthodes comptables retenues par le Groupe en matière de dépréciation des actifs non courants.

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie après impôts issus pour l'exercice n+1 du processus budgétaire détaillé mis en place en filiale et approuvé par la Direction. Au-delà de la période d'un an, les flux de trésorerie sont extrapolés sur une période de quatre ans en fonction des performances passées et de la rentabilité attendue tenant compte des perspectives d'évolution du contexte économique actuellement dégradé. Une valeur terminale est également estimée sur la base des derniers flux de trésorerie projetés.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation après impôt de 10 % (le taux retenu au 31 mars 2013 était de 7,7 %) ;
- taux de croissance à long terme de 1,5 % (le taux retenu au 31 mars 2013 était de 1,5 %).

Les filiales du Groupe sont toutes positionnées sur le marché de la téléphonie mobile en Europe, qui est un marché global dont les principaux acteurs sont européens. Le taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme retenus sont donc similaires pour les différentes zones géographiques, le risque pays ayant été intégré dans les projections de flux de trésorerie futurs.

Au 31 mars 2014, les hypothèses ci-dessus ont été utilisées pour estimer la valeur d'utilité de chaque unité génératrice de trésorerie à l'intérieur des secteurs d'activité, et ont amené à la constatation des dépréciations suivantes :

Milliers d'euros	31 mars 2013	Dotations (note 23)	Reprises sur dotations	Sorties suite à des mises au rebut ou cessions d'actifs	Reclassements	31 mars 2014
Dépréciation des écarts d'acquisition	12 489	6 294	-	-	-	18 783
Dépréciation des droits au bail et droits d'entrée	-	1 536	-	-	-	1 536
Dépréciation des droits au bail et droits d'entrée payés aux bailleurs	9	201	-	-	-	210
Dépréciation des installations et agencements des magasins	70	996	(65)	-	-	1 001
Total	12 568	9 027	(65)	-	-	21 530

Les dépréciations des écarts d'acquisition sont relatives au secteur de la distribution indirecte. Les autres dépréciations sont relatives au secteur de la distribution directe.

Note 10 – Instruments financiers dérivés

Les caractéristiques des instruments de couverture sont présentées en note 17.

La variation de juste valeur entre le 31 mars 2013 et le 31 mars 2014 s'analyse comme suit :

Milliers d'euros	31 mars 2014		31 mars 2013	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Tunnel participatif	-	36	-	43
Instruments financiers dérivés - couverture de flux de trésorerie	-	36	-	43
Sw ap de taux d'intérêt	-	-	-	-
Tunnel participatif	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés - détenus à des fins de transactions	-	-	-	-
Total	-	36	-	43
Moins la part non courante des:				
- Sw ap de taux d'intérêt	-	-	-	-
- Tunnel participatif	-	36	-	43
Part courante	-	-	-	-

La variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie a été comptabilisée pour 7 milliers d'euros en charge de l'exercice, au compte de résultat.

Note 11 – Autres actifs non courants nets

Les autres actifs non courants nets comprennent les éléments suivants :

Milliers d'euros	31 mars 2014	31 mars 2013
Dépôts et cautionnements	3 509	3 666
Droits d'entrée et droits au bail payés aux bailleurs	157	916
Autres actifs immobilisés	215	260
Total autres actifs nets	3 881	4 842

Les dépôts et cautionnements concernent principalement les dépôts versés lors de la souscription des baux des magasins des réseaux de distribution directe.

Note 12 – Actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente

Compte tenu de l'évolution actuelle du marché des télécom en Europe, le Groupe a souhaité accélérer sa transition vers les nouveaux marchés des accessoires, des smartphones alternatifs et des objets connectés. Le Conseil d'administration de la Société a ainsi décidé:

- En France et en Espagne, de restructurer le parc de magasins en projetant de se séparer de 30 points de vente non rentables et de modifier le concept du reste du parc pour le rendre plus compatible avec ses nouvelles activités. Le prix de cession estimé de ces magasins étant inférieur à la valeur comptable de leurs actifs non courants, les immobilisations incorporelles et corporelles correspondantes ont été dépréciées pour un montant respectif de 1 191 milliers d'euros et de 843 milliers d'euros. Par ailleurs, du fait de ces cessions envisagées, les obligations liées à l'exploitation de ces magasins étant supérieures aux avantages économiques futurs, une provision pour contrat déficitaire de 2 262 milliers d'euros a été reconnue pour couvrir le montant des obligations jusqu'à la date de cession anticipée, soit pendant une période de 2 ans environ. La modification envisagée du concept a également conduit le Groupe à revoir de manière prospective l'amortissement des agencements des magasins, ce qui se traduit par un amortissement complémentaire de 3 926 milliers d'euros au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 ;
- Au Royaume-Uni, de céder les activités de distribution indirecte multi-opérateur. Cette cession est devenue effective le 11 juin 2014. La cession porte sur le fonds de commerce, le bail commercial du siège et les immobilisations attachées, ainsi que le fonds de roulement de l'activité indirecte. Le prix de cession est inférieur de l'ordre de 6 424 milliers d'euros à la valeur nette comptable des actifs et des passifs cédés. Cette perte a été provisionnée au 31 mars 2014 et porte essentiellement sur l'écart d'acquisition de 6 294 milliers

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

d'euros. Cette cession permet une amélioration de la trésorerie compte tenu de l'encaissement immédiat du fonds de roulement, pour 5 449 milliers d'euros qui sinon serait resté stable dans une hypothèse de poursuite d'activité ;

- Au Portugal, de céder ses 11 magasins mono-opérateur mettant ainsi un terme à son activité de distribution directe dans ce pays. La direction prévoit que le prix de cession sera égal à la valeur comptable des actifs et des passifs liés. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au 31 mars 2014. Au 31 mars 2013, du fait de la décision d'arrêter l'activité directe multi-opérateur, l'écart d'acquisition alloué à l'activité directe au Portugal avait été décomptabilisé, générant une perte de 5 703 milliers d'euros sur la ligne 'cession d'activités' au sein du résultat opérationnel. Cette cession permet une amélioration de la trésorerie compte tenu des pertes qui étaient attendues pendant la période de redressement de l'activité de distribution directe au Portugal.

En conséquence de ces décisions, les actifs et passifs suivant sont classés comme détenus en vue de la vente au 31 mars 2014 :

Milliers d'euros	Avenir telecom UK	Ensitel Lojas	Magasins en France et en Espagne	Total
Immobilisations incorporelles	-	-	815	815
Immobilisations corporelles	10	-	518	528
Stocks	41	-	-	41
Créances clients	13 603	-	-	13 603
Autres créances courantes	163	-	-	163
Trésorerie et équivalent de trésorerie	120	-	-	120
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	13 937	-	1 333	15 270
Dettes fournisseurs	(8 293)	-	-	(8 293)
Autres dettes courantes	(1 112)	-	-	(1 112)
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	(9 405)	-	-	(9 405)
Actifs nets classés comme détenus en vue de la vente	4 532	-	1 333	5 865

Note 13 – Stocks nets

Les stocks s'analysent comme suit :

Milliers d'euros	31 mars 2014			31 mars 2013		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matériel de téléphonie mobile	32 231	(8 803)	23 428	37 933	(3 144)	34 789
Matériel multimédia	5 584	(1 468)	4 116	7 870	(1 077)	6 793
Stocks marchandises	37 815	(10 271)	27 544	45 803	(4 221)	41 582

Les stocks de matériel de téléphone et de matériel multimédia comprennent également les accessoires associés.

Note 14 – Créances clients nettes

Les créances clients nettes s'analysent comme suit :

Milliers d'euros	31 mars 2014			31 mars 2013		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Rémunérations à recevoir des opérateurs	26 090	(1 609)	24 481	45 515	(219)	45 296
Clients Téléphonie - factures à établir	1 120	-	1 120	1 789	-	1 789
Créances clients Téléphonie	12 858	(4 853)	8 005	21 149	(5 266)	15 883
Créances clients	40 068	(6 462)	33 606	68 453	(5 485)	62 968

Les créances regroupent essentiellement les créances sur les opérateurs au titre de l'activité de prise d'abonnements et celles sur les distributeurs relatives aux ventes de produits de téléphonie mobile.

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Les créances nettes ci-dessus comprennent des créances cédées dans le cadre de l'affacturage ou du financement des lignes de crédit court terme du Groupe (voir note 17) pour un montant de 5 834 milliers d'euros au 31 mars 2014 contre 9 816 milliers d'euros au 31 mars 2013. Ces créances cédées comprennent des rémunérations opérateurs à recevoir et des créances de marchandises. La Société conservant la majeure partie des risques (risques de retard de règlement, d'impayé et de dilution) et des avantages liés à ces créances, elles ont été maintenues à l'actif du bilan. La valeur comptable des créances clients nettes de dépréciations cédées constitue une approximation raisonnable de la juste valeur de ces actifs financiers.

Compte tenu des délais de règlement, la valeur comptable des créances clients nettes de dépréciations constitue une approximation raisonnable de la juste valeur de ces actifs financiers. L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture représente la juste valeur de ces créances précitées.

Le tableau ci-dessous indique les variations de la provision pour dépréciation des créances :

Milliers d'euros	
31 mars 2013	5 485
Provision pour dépréciation des créances	1 319
Créances irrécouvrables décomptabilisées durant l'exercice	(342)
Reprise de dépréciations non utilisées	-
Variation de change	-
31 mars 2014	6 462

Les montants au titre de la constitution et la reprise de provisions pour dépréciations des créances ont été inclus dans les « Coûts des services et produits vendus » au compte de résultat.

Les créances sont dépréciées à titre individuel. Ces créances dépréciées concernent principalement des revendeurs qui ont rencontré des difficultés économiques imprévues ou des clients avec lesquels des litiges peuvent exister.

Les créances clients sont principalement libellées en euros. Le Groupe considère donc que le risque de change n'est pas significatif.

Note 15 – Autres actifs courants

Les autres actifs courants se composent comme suit :

Milliers d'euros	31 mars 2014	31 mars 2013
Créances de TVA	2 214	3 418
Autres créances sur l'État	917	616
Fournisseurs, avoirs à recevoir, acomptes d'exploitation	4 964	11 713
Autres créances	1 836	2 397
Charges constatées d'avance	2 419	2 676
Total des autres actifs courants	12 350	20 820

Les autres créances sur l'État correspondent principalement à des acomptes de taxe opérationnelle ou d'impôt sur les sociétés.

Les charges constatées d'avance correspondent principalement aux loyers des magasins.

Les créances clients brutes et les autres créances brutes par devise de transaction se présentent comme suit :

Milliers d'euros	31 mars 2014	31 mars 2013
Euros	48 209	68 239
Livres Sterling	1 029	18 206
Lei roumains	4 349	3 464
Lev bulgares	1 211	1 637
Total des créances	54 798	91 546

Note 16 – Trésorerie

Milliers d'euros	31 mars 2014	31 mars 2013
Trésorerie	15 295	22 620
Total Trésorerie et équivalents	15 295	22 620
Découverts bancaires	6 752	4 687

Le montant des lignes de crédit non utilisées se présente comme suit :

Milliers d'euros	31 mars 2014	31 mars 2013
Lignes de crédit non utilisées	3 469	5 716
Affacturage	2 864	9 205

Le montant de l'affacturage non tiré s'analyse comme suit :

Milliers d'euros	31 mars 2014	31 mars 2013
Créances clients cédées (note 14)	5 834	9 816
Montants tirés, en découvert	(2 970)	(611)
Affacturage non utilisé	2 864	9 205

En Roumanie, des comptes bancaires dont le solde est de 167 milliers d'euros (1 650 milliers au 31 mars 2013) sont donnés en garantie bancaire. Il n'y a pas d'autre restriction sur la trésorerie consolidée.

Note 17 – Dettes financières

Les dettes financières se décomposent comme suit :

Milliers d'euros		Taux	31 mars 2014	31 mars 2013
Convention de crédit	Taux variable	4,10%	28 572	32 258
Autres dettes financières en euro	Taux variable	2,11% - 8,23%	2 232	1 933
Location-financement	Taux fixes	3,32% - 5,04%	11	16
Dettes financières totales			30 815	34 207
Part à moins d'un an			30 056	8 653
Part à plus d'un an			759	25 554
- dont entre 1 et 5 ans			759	25 554
- dont à plus de 5 ans			-	-

Postérieurement à la clôture, le 9 avril 2014, du fait de la levée des conditions suspensives prévues au protocole intervenu avec les banques décrit en note 3, les dettes financières ont été reclassées en dettes financières non courantes pour un montant de 29 572 milliers d'euros.

La quasi-totalité des dettes financières est libellée en euros.

Financements en vigueur

Les caractéristiques de la convention de crédit (« convention de crédit 2012 ») sont décrites dans la note 3 sur le risque de liquidité.

Les autres dettes financières incluent le « contrat de prêt 2010 » dont les caractéristiques sont décrites dans la note 3 sur le risque de liquidité.

Afin de financer son besoin en fonds de roulement, la Société a signé en date du 26 juin 2007 un contrat d'affacturage. Au 31 mars 2014, le montant net tiré est de 2 970 milliers d'euros (il était de 611 milliers d'euros au 31 mars 2013) et est inscrit sur la ligne « Découverts bancaires ».

Contrats de location-financement

Les contrats de location-financement concernent principalement :

- des matériels informatiques acquis pour assurer le fonctionnement du système d'information du Groupe ;
- des matériels de transport.

Les redevances futures (obligations brutes) et le total du financement (valeur actualisée des passifs) relatifs à ces contrats de location-financement sont respectivement de 12 milliers d'euros et 11 milliers d'euros (17 milliers d'euros et 16 milliers d'euros au 31 mars 2013).

Risque de change

La quasi-totalité des dettes financières étant libellée en euros, le Groupe considère que le risque de change n'est pas significatif et n'a mis en place aucun instrument de couverture de change.

Risque de taux

La totalité du financement du Groupe au 31 mars 2014 est à taux variable.

Le 25 mars 2013, la Société a mis en place un tunnel participatif pour échanger le taux variable contre un taux fixe. Le montant notionnel de cet instrument est de 19 656 milliers d'euros.

Note 18 – Provisions et autres passifs – part non courante

Les provisions et autres passifs – part non courante s'analysent de la façon suivante :

Milliers d'euros	31 mars 2013	Nouvelles provisions	Provisions utilisées	Provisions reprises sans être utilisées	Variation de périmètre	31 mars 2014
Indemnités de départ en retraite	625	139	-	-	-	764
Total provisions et autres passifs - Part non courante	625	139	-	-	-	764

Les engagements de retraite concernent les indemnités de départ à la retraite versés aux salariés des sociétés françaises.

Le Groupe n'a pas constitué ou souscrit d'actif de couverture au titre de ses engagements de retraite.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements de retraite sont les suivants :

Hypothèses	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Taux d'actualisation	2,74 %	3,75 %
Taux de revalorisation des salaires	4 %	4 %
Taux d'inflation	2 %	2 %
Âge de départ	Âge de départ : de 62 à 64 ans selon la catégorie (cadres, non-cadres) et la date de naissance (avant ou après le 1 ^{er} janvier 1955)	
Table de mortalité	Insee TD/TV 2004-08	

Une variation de 1 % des hypothèses ci-dessus n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés.

L'incidence éventuelle de l'actualisation des provisions et autres passifs non courants est non significative au 31 mars 2014.

Note 19 – Provisions – part courante

Les provisions courantes s'analysent comme suit :

Milliers d'euros	31 mars 2013	Nouvelles provisions	Provisions utilisées	Provisions reprises sans être utilisées	Reclassements	Variation de change	31 mars 2014
Annulation de rémunérations et garanties (note 2)	3 705	632	(525)	-	(862)	17	2 968
Litiges sociaux	568	879	(122)	(221)	-	-	1 104
Litiges commerciaux	36	2 128	-	(31)	-	-	2 133
Litiges fiscaux	63	-	-	-	-	-	63
Provision pour contrats déficitaires	-	2 936	-	-	-	-	2 936
Autres risques	323	18	-	-	-	(1)	340
Total Provisions courantes	4 695	6 593	(647)	(252)	(862)	16	9 544

Annulation de rémunérations

Des provisions sont constituées pour tenir compte des annulations de rémunérations du fait du non-respect de certaines obligations contractuelles, les provisions enregistrées dans les comptes clos au 31 mars 2014 ont été calculées sur la base de données statistiques historiques.

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges correspondent à la meilleure estimation par les dirigeants de la Société pour couvrir les divers litiges fiscaux, commerciaux et sociaux. La Direction estime que l'issue de ces litiges ne donnera lieu à aucune perte significativement supérieure aux montants provisionnés au 31 mars 2014.

Provisions pour contrats déficitaires

Les obligations liées à l'exploitation de ces magasins dont il est prévu la cession étant supérieures aux avantages économiques futurs, une provision pour contrat déficitaire a été reconnue pour couvrir le montant des obligations jusqu'à la date de cession anticipée, soit pendant une période de 2 ans environ (note 12).

Contrôle fiscal

La Société Avenir Telecom S.A. a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices clos au 30 juin 2006 et 31 mars 2007 et 2008. Le 6 novembre 2009, elle a reçu une première proposition de rectification interruptive en matière d'impôt sur les sociétés et de contribution sociale au titre de l'exercice clos le 30 juin 2006 et en matière de TVA au titre de la période du 1er juillet 2005 au 31 décembre 2006. Cette proposition de rectification a été contestée par la Société et l'administration fiscale a par la suite modifié sa proposition de rectification. Les demandes restantes de l'administration fiscale sont les suivantes :

- En matière d'impôt sur les sociétés, réduction des actifs d'impôts différés non comptabilisé d'un montant de 3 585 milliers d'euros ;
- Rectifications en matière de TVA de 10 182 milliers d'euros. Ces rectifications proposées en matière de TVA ont été mises en recouvrement par avis du 10 octobre 2011. Par deux décisions en dates des 23 avril 2012 et 4 mai 2012, l'administration a rejeté la réclamation contentieuse de la Société. La Société a par suite contesté cette décision devant le tribunal administratif de Montreuil, par requête introduite devant cette juridiction en date du 20 juin 2012. Le tribunal administratif de Montreuil a accusé réception de cette requête par courrier en date du 21 juin 2012. Par courrier du 6 août 2012, le service de la DGE a mis la Société en demeure de payer les rappels de TVA notifiés, ce que la Société a contesté par courrier en réponse du 28 août 2012, dès lors que la réclamation de la Société était assortie d'une demande de sursis de paiement faisant obstacle à tout recouvrement des rappels notifiés. Par courrier du même jour (6 août 2012), le comptable de la DGE a informé la Société du fait qu'il avait requis une inscription du privilège du Trésor à son encontre en vue de garantir le montant de sa créance. Le service de recouvrement de la DGE a demandé la constitution de garanties à hauteur du montant des rappels de TVA contestés en droit d'une valeur de 6 215 milliers d'euros. 21 fonds de commerce ont été donnés en garantie.

Le tribunal administratif de Montreuil a finalement rendu, en date du 14 avril 2014, un jugement validant la position de la DVNI. Par suite, le service de recouvrement de la DGE a adressé à la Société, en date du 6 mai 2014, une mise en demeure de payer la somme totale de 9 725 milliers d'euros dans un délai de trente jours. Contestant toujours la position de la DVNI, la Société a alors entrepris simultanément plusieurs démarches en

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

vue de préserver ses intérêts : (i) prise de contact, puis envoi d'un courrier au pôle de recouvrement forcé de la DGE en vue de solliciter des délais ; (ii) préparation et dépôt, en date du 6 juin 2014, d'une requête en appel du jugement du tribunal administratif de Montreuil devant la cour administrative d'appel de Versailles ; (iii) préparation et dépôt, en date du 6 juin 2014, d'une requête en référé-suspension devant le président de la cour administrative d'appel de Versailles en vue d'obtenir la suspension de l'exécution des rappels de TVA notifiés et mis en recouvrement par les services de la DVNI ; (iv) démarche auprès de la Cochef de Marseille en vue de solliciter un échéancier de règlement des rappels de TVA notifiés par la DVNI, dans l'attente de la décision de la cour administrative d'appel de Versailles.

La Société, après avis motivé de ses conseils, considère qu'elle dispose d'arguments solides lui permettant de trouver une issue favorable à ses intérêts. En conséquence, la sortie de ressources est incertaine et l'obligation ne peut être estimée de manière fiable. Il s'agit donc d'un passif éventuel et la Société n'a donc pas enregistré de provision au titre du redressement de TVA. La rectification en matière d'impôts sur les sociétés, qui est aussi contestée par la Société, serait, si elle était confirmée, sans incidence sur les comptes du Groupe compte tenu de l'existence de pertes fiscales pour lesquelles aucun actif d'impôt n'a été comptabilisé.

Contrôle URSSAF

La société Avenir Telecom S.A. a fait l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur les années civiles 2009, 2010 et 2011. Le 30 août 2012, elle a reçu une notification à laquelle elle a répondu par courrier en date du 26 septembre 2012. Le 16 octobre 2012, le service contrôle a envoyé à la Société un rappel de cotisations de 519 milliers d'euros. La Société a contesté 277 milliers d'euros de redressement dans un acte introductif d'instance et a réglé le solde des rappels non contestés.

Note 20 – Autres passifs courants

Les autres passifs courants comprennent les éléments suivants :

Milliers d'euros	31 mars 2014	31 mars 2013
Clients créditeurs et avoirs à établir	2 314	6 884
Produits et rémunérations constatés d'avance	511	1 723
Autres passifs à court terme	1 887	3 662
Total des autres passifs courants	4 712	12 269

Note 21 – Capitaux propres

Capital social

Au 31 mars 2014, le capital social s'établit à 18 705 milliers d'euros pour 93 525 895 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,20 euro.

Actionnariat

L'évolution de l'actionnariat se présente comme suit :

	31 mars 2014			31 mars 2013		
	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
Avenir Télécom	800 000	0,86%	0,00%	800 000	0,86%	0,00%
OXO	27 882 400	29,81%	39,64%	27 882 400	29,84%	39,72%
Jean-Daniel Beurnier	19 090 353	20,41%	27,14%	19 090 353	20,43%	27,19%
Robert Schiano-Lamoriello	330 520	0,35%	0,47%	330 520	0,35%	0,47%
Actions de concert	47 303 273	50,58%	67,26%	47 303 273	50,62%	67,38%
Agnés Tixier	211 140	0,23%	0,30%	168 640	0,18%	0,24%
Pierre Baduel	207 940	0,22%	0,30%	165 440	0,18%	0,24%
NPC2 Conseils	100	0,00%	0,00%	100	0,00%	0,00%
Equipe dirigeante	419 180	0,45%	0,60%	334 180	0,36%	0,48%
Public	45 003 442	48,12%	31,99%	45 003 442	48,16%	32,05%
Total	92 725 895	100,00%	100,00%	92 640 895	100,00%	100,00%

Dividendes par action / remboursement de prime d'émission par action

Aucun dividende/remboursement de prime d'émission n'a été versé au cours des exercices clos le 31 mars 2014 et le 31 mars 2013.

Actions propres

Au 31 mars 2014, le nombre d'actions propres acquis est de 800 000 (800 000 actions au 31 mars 2013) pour un montant brut de 1 501 milliers d'euros (1 501 milliers d'euros au 31 mars 2013). Ces actions propres sont classées en diminution des capitaux propres.

Options de souscription d'actions**Attributions d'options de souscription d'actions**

Au 31 mars 2014, les options attribuées se répartissent comme suit :

<i>Plan</i>	<i>Point de départ d'exercice des options</i>	<i>Prix d'exercice (en euro)</i>	<i>Rabais</i>	<i>Nombre de bénéficiaires à l'origine</i>	<i>Nombre total d'options attribuées</i>	<i>Nombre d'options caduques du fait du départ des salariés ou expiration du plan</i>	<i>Nombre d'options levées sur exercices antérieurs</i>	<i>Nombre d'options exerçables au 31 mars 2013</i>	<i>Nombre d'options levées sur l'exercice</i>	<i>Solde à lever au 31 mars 2014</i>	<i>Nombre d'options exerçables au 31 mars 2014</i>	<i>Date d'expiration</i>
26/01/2007	26/01/2010	2,59	5%	10	595 000	280 000	-	315 000	-	-	0	26/01/2014
14/12/2007	14/12/2010	2,02	5%	15	745 000	325 000	-	420 000	-	420 000	420 000	14/12/2014
15/12/2008	15/12/2011	0,82	0%	19	665 000	390 000	-	275 000	-	275 000	275 000	15/12/2015
15/12/2009	15/12/2012	1,00	5%	14	570 000	215 000	-	-	-	355 000	-	15/12/2016
23/12/2010	23/12/2013	0,77	5%	18	640 000	200 000	-	-	-	440 000	-	23/12/2017
TOTAL					3 215 000	1 410 000	-	1 010 000	-	1 490 000	695 000	

L'évolution du nombre d'options à lever est la suivante :

<i>Solde à lever au 31 mars 2013</i>	<i>Nombre d'options levées sur l'exercice</i>	<i>Nombre d'options caduques du fait du départ des salariés ou expiration du plan</i>	<i>Nombre d'options attribuées</i>	<i>Solde à lever au 31 mars 2014</i>
1 805 000	-	315 000	-	1 490 000

Il n'y a pas de conditions de performance, de marché ou hors marché, attachées à ces attributions d'options.

La juste valeur des plans de souscription d'actions ainsi déterminée est étalée comptablement sur une période de trois ans, ce qui correspond à la période d'acquisition des droits des bénéficiaires.

La durée résiduelle moyenne au 31 mars 2014 est de 2,3 ans contre 3,8 ans au 31 mars 2013.

Effet de dilution des options de souscription d'actions

L'effet de dilution des options de souscription d'actions déterminé en application des principes décrits en note 2 est nul au 31 mars 2014 et au 31 mars 2013, le cours de Bourse étant inférieur au prix d'exercice.

Actions gratuites

Attribution gratuite d'actions

Au 31 mars 2014, les actions gratuites attribuées se répartissent comme suit :

Date d'attribution	Date d'acquisition	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre d'actions gratuites attribuées	Nombre d'actions gratuites caduques du fait du départ des salariés	Solde en cours d'acquisition au 31 mars 2014	Nombre d'actions gratuites acquises jusqu'au 31 mars 2014
16/12/2005	16/12/2008	3	160 000	-	-	160 000
26/01/2007	26/01/2010	3	160 000	-	-	160 000
14/12/2007	14/12/2010	3	170 000	-	-	170 000
29/10/2008	29/10/2011	3	170 000	-	-	170 000
11/02/2011	11/02/2014	2	85 000	-	-	85 000
TOTAL			745 000	-	-	745 000

L'évolution des actions gratuites attribuées est la suivante :

Nombre d'actions gratuites attribuées et non encore acquises au 31 mars 2013	Nombre d'actions gratuites caduques du fait du départ des salariés	Nombre d'actions gratuites attribuées sur l'exercice	Nombre d'actions gratuites acquises au 31 mars 2014	Nombre d'actions gratuites attribuées et non encore acquises au 31 mars 2014
85 000	-	-	85 000	-

Il n'y a pas de conditions de performance attachées à ces plans d'actions gratuites.

L'acquisition de ces actions gratuites par les salariés et/ou mandataires sociaux n'est définitive qu'à l'issue d'une période de trois ans à compter de leur date d'octroi.

La juste valeur des actions gratuites octroyées sur la période a été déterminée par référence au cours de l'action à la date d'octroi. La juste valeur des actions gratuites ainsi déterminée est étalée comptablement sur une période de trois ans, ce qui correspond à la période d'acquisition des droits des bénéficiaires.

Effet de dilution des actions gratuites

L'effet de dilution des actions gratuites déterminé en application des principes décrits en note 2 est de 82 167 au 31 mars 2014. Il était nul au 31 mars 2013 (note 30).

Note 22 – Écart de conversion

La variation du poste « Écart de conversion » des capitaux propres se présente comme suit :

Milliers d'euros	
Écart de conversion au 31 mars 2013	(3 066)
Résultant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger	(91)
Résultant de la conversion des comptes des filiales étrangères	411
Écart de conversion au 31 mars 2013	(2 746)

Note 23 – Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Les dotations aux amortissements, les dépréciations et les provisions s'analysent de la façon suivante :

Milliers d'euros	31 mars 2014	31 mars 2013
Variation des dépréciations sur clients et autres actifs circulants nette des pertes sur créances irrécouvrables	(2 784)	(618)
Variation des dépréciations sur stocks nettes des pertes sur stocks	(7 239)	(564)
Variation nette des dépréciations sur l'actif courant	(10 023)	(1 182)
Amortissements des immobilisations incorporelles (note 7)	(1 225)	(942)
Amortissements des immobilisations corporelles (note 8)	(8 050)	(4 894)
Variation nette des dépréciations sur les actifs classés comme détenus en vue de la vente (note 12)	(2 034)	-
Variation nette des dépréciations sur autres actifs non courants	(224)	53
Amortissements des Immobilisations corporelles et Incorporelles, et variation nette des dépréciations sur autres actifs non courants	(11 533)	(5 783)
Variation des provisions	(5 833)	322
Total des dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(27 389)	(6 643)

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, et les variations des dépréciations sur autres actifs non courants sont ventilées comme suit dans le compte de résultat par destination :

Milliers d'euros	31 mars 2014	31 mars 2013
Frais de transport et de logistique	(123)	(105)
Coûts des réseaux de distribution directe	(9 583)	(4 243)
Autres charges commerciales	(1 089)	(495)
Charges administratives	(715)	(984)
Résultat financier	(23)	44
Total des dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles et incorporelles, et dépréciations sur autres actifs non courants	(11 533)	(5 783)

Note 24 – Charges d'exploitation par nature

La Société a adopté une présentation du compte de résultat par destination. L'évolution des charges d'exploitation par nature s'analyse comme suit :

Milliers d'euros	31 mars 2014	31 mars 2013
Achats de marchandises	(146 148)	(250 328)
Variation de stocks	(7 166)	(4 428)
Commissions versées aux réseaux de distribution indirecte	(34 702)	(47 345)
Charges de personnel	(47 238)	(53 053)
Transport	(1 377)	(2 180)
Locations	(16 682)	(18 204)
Honoraires	(3 968)	(4 368)
Personnel intérimaire et sous-traitance	(6 044)	(7 141)
Frais de déplacement et de mission	(1 616)	(2 022)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(27 525)	(6 790)
Autres	(8 269)	(10 156)
Total charges d'exploitation	(300 735)	(406 015)

L'analyse ci-dessus n'intègre pas les « Autres produits et charges nets », ainsi que les lignes « Cession de l'activité indirecte multi-opérateurs au Royaume-Uni » et « Cession de magasins au Portugal ».

Note 25 – Charges liées aux avantages du personnel

Les charges liées aux avantages du personnel se détaillent comme suit :

Milliers d'euros	31 mars 2014	31 mars 2013
Salaires bruts	(36 291)	(39 659)
Charges sociales	(10 909)	(12 805)
Intéressement	-	(559)
Paiements sur la base d'actions	(38)	(30)
Charges de personnel	(47 238)	(53 053)

Les charges sociales incluent la charge relative aux régimes à cotisation définie.

Note 26 – Autres produits et charges – net

Ce poste concerne les plus- ou moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Note 27 – Charges financières nettes

Les charges financières nettes sont composées des éléments suivants :

Milliers d'euros	31 mars 2014	31 mars 2013
Charges financières	(1 447)	(1 604)
Intérêts bancaires	(1 171)	(1 438)
Pertes de change	(161)	(61)
Autres charges financières	(115)	(105)
Produits financiers	19	72
Produits de placement court terme	19	57
Autres produits financiers	-	15
Résultat Financier	(1 428)	(1 532)

Note 28 – Gains / (pertes) de change – net

Les différences de change (débitées)/créditées au compte de résultat sont imputées comme suit :

Milliers d'euros	31 mars 2014	31 mars 2013
Chiffre d'affaires	-	-
Coût des services et produits vendus	(125)	391
Gains/(pertes) de change à caractère financier	(161)	(61)
Total	(286)	330

Note 29 – Impôts sur les résultats

L'impôt sur les résultats s'analyse de la façon suivante :

Milliers d'euros	31 mars 2014	31 mars 2013
Impôts courants	(1 662)	(2 143)
(Charges) Produits d'impôts différés	(22 503)	(710)
Total Impôts sur les sociétés	(24 165)	(2 853)

Rapprochement entre impôt comptabilisé et impôt théorique

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

Milliers d'euros	31 mars 2014	31 mars 2013
Résultat des activités poursuivies avant impôts sur le résultat	(25 612)	(431)
Cession de magasins au Portugal	-	5 703
Cession de l'activité indirecte multi-opérateurs au Royaume-Uni	6 294	-
Résultat des activités poursuivies avant impôts sur le résultat hors cessions	(19 318)	5 272
Impôts sur les résultats calculés aux taux applicables en France (33,33% en 2014 et 2013)	(6 439)	1 845
Charges non fiscalement déductibles et produits non taxables	188	28
Crédits d'impôts	(131)	(441)
Impact des différences de taux d'impôt entre les filiales et la société mère	(95)	69
CVAE	387	390
Evolution de la valorisation de certains actifs d'impôts différés	22 767	-
Pertes de l'exercice pour lesquelles aucun actif d'impôt n'est constaté	7 488	962
Charges (produits) d'impôts sur les sociétés	24 165	2 853
Taux d'impôt effectif	NIA	NIA

À chaque clôture la Société réévalue la constatation de ses actifs d'impôts différés. Comme indiqué en note 2, elle constate des impôts différés actifs dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible. Les actifs d'impôts différés étaient relatifs principalement à des pertes fiscales d'entités du Groupe situées en France. Les pertes fiscales concernaient essentiellement :

- soit des activités de diversification qui sont maintenant abandonnées ;
- soit des charges relatives au support apporté par la maison mère à certaines filiales ;
- soit des pertes fiscales existant antérieurement à la reprise de la filiale concernée par le Groupe.

Compte tenu de l'évolution actuelle du marché des Telecom, la Société a réalisé une perte opérationnelle en France au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 qui en l'application des principes comptables décrits ci-dessus a conduit à la décomptabilisation des impôts différés actifs en France à hauteur de 22 353 milliers d'euros.

Impôts différés

Au 31 mars 2014, les impôts différés actifs et passifs s'analysent comme suit :

Milliers d'euros	31 mars 2014	31 mars 2013
ACTIFS		
Provisions	3 400	1 347
Valeur des actifs non courants	3 851	2 842
Autres différences temporelles	893	1 133
Pertes fiscales reportables	76 115	69 813
Impôts différés actifs potentiels	84 259	75 135
dont non constatés	(67 373)	(38 308)
Impôts différés actifs	16 886	36 827
dont part à court terme	2 458	2 257
dont part à long terme	14 428	34 570
PASSIFS		
Provisions internes	14 711	12 293
Distribution de dividendes	350	350
CVAE	162	162
Inscription des actifs acquis et passifs repris à la juste valeur	443	532
Autres différences temporelles	2 319	2 085
Impôts différés passifs	17 985	15 422
- dont part à court terme	17 300	12 698
- dont part à long terme	685	2 724
Impôts différés nets	(1 099)	21 405

La variation des impôts différés entre le 31 mars 2014 et le 31 mars 2013 se présente ainsi :

Milliers d'euros	
Impôts différés nets au 31 mars 2013	21 405
Variation d'impôts différés constatés au compte de résultat au cours de la période	(22 503)
Variation d'impôts différés constatés en autres éléments du résultat global	-
Incidence de change	(1)
Impôts différés nets au 31 mars 2014	(1 099)
- dont impôts différés actifs	332
- dont impôts différés passifs	1 431

Des impôts différés passif sont comptabilisés au titre des retenues à la source et autres impôts exigibles sur la part des bénéfices des filiales qui ont vocation à être distribués (350 milliers d'euros au 31 mars 2014 et 350 milliers d'euros au 31 mars 2013). Lorsqu'il est prévu que les bénéfices des filiales soient réinvestis indéfiniment, aucun impôt différé n'est constaté.

L'échéancier de l'ensemble des pertes reportables du Groupe est le suivant :

Milliers d'euros	31 mars 2014	31 mars 2013
Pertes reportables à moins de 3 ans	16 385	16 720
Pertes reportables à plus de 3 ans	18 267	17 962
Pertes reportables sans limite	203 850	185 624
Total des pertes reportables	238 502	220 305

Note 30 – Résultat par action

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif. La Société possède deux catégories d'actions ordinaires et de titres ayant un effet potentiellement dilutif : les options sur actions et les actions gratuites dont les droits sont en cours d'acquisition.

	31 mars 2014	31 mars 2013
Bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société (en milliers)	(49 777)	(2 940)
Résultat utilisé pour le calcul du résultat dilué par action (en milliers)	(49 777)	5 973
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	92 626 309	92 623 476
Ajustements		
- options sur actions	-	-
- action gratuites	82 167	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisés pour le calcul du résultat dilué par action (en milliers)	92 626 309	92 623 476
Résultat dilué par action (euros par action)	(0,537)	0,064

Le résultat net étant une perte, l'effet des actions gratuites n'est pas présenté car cela conduirait à un effet anti-dilutif.

Note 31 – Information sectorielle

Information sur les secteurs opérationnels

Les résultats par secteur opérationnel sont détaillés ainsi :

Milliers d'euros	Distribution directe	Distribution indirecte	Non alloué	Total groupe
31 mars 2014				
Ventes brutes	170 558	112 274	-	282 832
Ventes inter-segment	-	-	-	-
Chiffres d'affaires	170 558	112 274	-	282 832
Marge brute	70 163	14 377	-	84 540
Résultat opérationnel hors cession des actifs non courants	(7 929)	(9 961)	-	(17 890)
31 mars 2013				
Ventes brutes	196 118	216 531	-	412 649
Ventes inter-segment	-	-	-	-
Chiffres d'affaires	196 118	216 531	-	412 649
Marge brute	81 242	28 511	-	109 753
Résultat opérationnel hors cession des actifs non courants	4 004	2 800	-	6 804

Les ventes inter-secteurs sont réalisées sur la base de prix de marché.

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Au 31 mars 2013, le résultat opérationnel de l'activité de distribution directe ci-dessus ne prend pas en compte la perte liée à la cession de magasins au Portugal d'un montant de 5 703 milliers d'euros.

Au 31 mars 2014, le résultat opérationnel de l'activité de distribution indirecte ne prend pas en compte la perte liée à la cession de l'activité indirecte multi-opérateur au Royaume-Uni d'un montant de 6 294 milliers d'euros.

Information sur les zones géographiques

Les produits provenant de clients externes et les actifs non courants (écart d'acquisition, immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles) par zones géographiques sont les suivants :

Milliers d'euros	France	Espagne	Angleterre	Roumanie	Portugal	Autres	Total groupe
31 mars 2014							
Chiffre d'affaires	138 888	90 618	23 607	13 362	8 360	7 997	282 832
Ecart d'acquisition	527	-	-	827	-	264	1 618
Immobilisations incorporelles	9 021	1 311	-	41	2	27	10 402
Immobilisations corporelles	2 737	1 199	11	93	12	89	4 141
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	918	342	-	6	-	5	1 271
31 mars 2013							
Chiffre d'affaires	231 500	104 547	27 463	12 803	28 208	8 128	412 649
Ecart d'acquisition	527	-	6 182	833	-	264	7 805
Immobilisations incorporelles	11 483	1 686	1	-	-	34	13 204
Immobilisations corporelles	10 544	2 279	21	170	36	118	13 168
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 044	747	1	82	-	8	1 882

Les produits sont alloués aux pays de facturation.

Note 32 – Activités abandonnées

Les activités abandonnées regroupent l'activité Internet, le Service Après-Vente des téléphones mobiles et les activités de distribution de téléphonie directes et indirectes basées en Belgique.

L'activité Internet : en 1999, Avenir Telecom a démarré une activité dans le domaine de l'Internet à la fois comme distributeur et fournisseur d'accès Internet, principalement à travers son offre e-pack Net-Up, et comme prestataire de services complémentaires. Au cours du dernier trimestre de l'année civile 2001, la Société a décidé d'arrêter totalement cette activité. Compte tenu des engagements contractuels existant envers les clients de Net-Up, l'arrêt définitif de cette activité est intervenu le 31 décembre 2004.

L'activité Service Après-Vente : en 2004, Avenir Telecom a décidé d'abandonner son activité de Service Après Vente (SAV). La liquidation définitive des sociétés concernées n'a pas encore été prononcée à ce jour.

Les activités de distribution de téléphonie directes et indirectes basées en Belgique : en 2007, le Groupe Avenir Telecom a décidé d'arrêter ces activités non profitables en Belgique.

Principaux éléments financiers des activités abandonnées

Compte de résultat

Milliers d'euros	31 mars 2014	31 mars 2013
Chiffre d'affaires	-	-
Marge brute	-	-
Résultat opérationnel	-	344
(Charges) Produits financiers nets	-	-
Résultat net après impôts des activités abandonnées	-	344

Le résultat opérationnel est principalement liée à une reprise non utilisée de provision pour risque fiscal.

Bilan

Milliers d'euros	31 mars 2014	31 mars 2013
Créances clients nettes	573	573
Autres actifs courants	204	204
Total actif	777	777
Dettes fournisseurs	526	538
Provisions - part courante	275	275
Autres passifs courants	782	784
Total passif	1 583	1 597

Le risque de recouvrement des actifs est couvert par des éléments inscrits au passif.

Flux de trésorerie

Milliers d'euros	31 mars 2014	31 mars 2013
Activités opérationnelles	(14)	(199)
Total des flux de trésorerie	(14)	(199)

Les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées de l'exercice clos le 31 mars 2013 correspondent pour 130 milliers d'euros au règlement d'un litige.

Note 33 – Information sur les parties liées

Ventes et achats de services, soldes de clôtures liés aux ventes et achats de services

Milliers d'euros	31 mars 2014	31 mars 2013
Charges	(2 538)	(3 459)
Mise à disposition de personnel	(1 627)	(2 558)
Loyers	(891)	(878)
Intérêts	(20)	(23)
Milliers d'euros	31 mars 2014	31 mars 2013
Dettes Oxo	886	3 066
Dettes SCI Les Rizeries	-	240

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

OXO est la société holding du Groupe Avenir Telecom dont elle détient 29,81 % au 31 mars 2014 contre 29,84 % au 31 mars 2013.

À compter du 1^{er} janvier 2004, un contrat de mise à disposition de personnel a été signé entre des sociétés du Groupe Avenir Telecom et OXO. Au 31 mars 2014, six personnes étaient concernées par ces contrats dont les quatre membres du comité de direction, également administrateurs.

Une SCI qui a pour associés Jean-Daniel Beurnier et Robert Schiano-Lamoriello, respectivement Président Directeur général et Directeur général d'Avenir Telecom, est propriétaire du bâtiment qui abrite le siège social du Groupe et facture à ce titre des loyers.

Regroupement d'entreprises

Le 17 janvier 2008, Voxland a acquis les sociétés Inova SAS et VD pour un montant de 2 800 milliers d'euros dont 2 650 milliers ont été payés à l'acquisition et 150 milliers d'euros doivent être payés en trois fois au cours des trois années suivant l'acquisition si la garantie de passif n'est pas activée. Un premier paiement de 50 milliers d'euros a eu lieu sur l'exercice clos au 31 mars 2009. Ces sociétés étaient détenues indirectement par la société OXO, contrôlée par Jean-Daniel Beurnier et Robert Schiano-Lamoriello, respectivement Président Directeur général et Directeur général d'Avenir Telecom.

Voxland a suspendu les règlements du solde du prix d'acquisition de 100 milliers d'euros, les conditionnant à l'issue du contentieux fiscal de la S.A.S. Inova.

Rémunérations des principaux dirigeants

À compter du 1^{er} janvier 2004, les membres du comité de direction ont été transférés de la Société Avenir Telecom S.A. vers la société OXO, actionnaire de la Société. Leur prestation est facturée aux frais réels dans le cadre d'un contrat de mise à disposition du personnel.

Les informations ci-dessous comprennent les rémunérations brutes totales y compris les avantages en nature directs et indirects attribués par la société OXO et refacturées à Avenir Telecom ainsi que celles attribuées par Avenir Telecom et les sociétés qu'elle contrôle.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014 et le 31 mars 2013, le montant total des rémunérations des membres du comité de direction enregistrées en charge se décompose comme suit :

Milliers d'euros	31 mars 2014	31 mars 2013
Jetons de présence	435	435
Salaires et autres avantages à court terme	1 018	1 140
Paie fondée sur des actions	38	38
Montant global des rémunérations de toutes natures allouées aux membres permanents du Comité de Direction présents au 31 mars 2013, soit 4 personnes	1 491	1 613
Dettes sur ces rémunérations	3 056	2 056

Il n'y a pas de régimes postérieurs à l'emploi mis en place pour les principaux dirigeants.

Engagements reçus

Dans le cadre du protocole intervenu avec les banques et décrit en note 3, la société Oxo s'est engagé à apporter son soutien financier à la Société. Pour garantir l'exécution de cet engagement, la société Oxo a versé la somme de 2 millions d'euros sur un compte dédié ouvert au nom d'Oxo.

Note 34 – Risques et engagements

Les différents engagements financiers et obligations de la Société peuvent être résumés ainsi :

Obligations contractuelles

Les engagements reçus et donnés s'analysent ainsi :

Milliers d'euros	Paiements dus par période			
	Total	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5ans
Dettes à long terme hors location financement (1)	30 804	30 052	752	-
Obligations en matière de location financement (1)	11	4	7	-
Contrats de location simple	22 881	11 386	11 332	163
Obligations d'achat irrévocables	-	-	-	-
Autres obligations à long terme	-	-	-	-
Total 31 mars 2014	53 696	41 442	12 091	163
Dettes à long terme hors location financement (1)	34 191	8 649	25 542	-
Obligations en matière de location financement (1)	16	4	12	-
Contrats de location simple	23 618	11 631	11 315	672
Obligations d'achat irrévocables	-	-	-	-
Autres obligations à long terme	-	-	-	-
Total 31 mars 2013	61 126	37 803	22 525	798
(1) Ces éléments figurent au passif du bilan du Groupe.				

Postérieurement à la clôture, le 9 avril 2014, du fait de la levée des conditions suspensives prévues au protocole intervenu avec les banques décrit en note 3, les dettes financières ont été reclassées en dettes financières non courantes pour un montant de 29 572 milliers d'euros.

Engagements donnés

Les obligations contractuelles totales comptabilisées ou non au bilan s'analysent comme suit :

Milliers d'euros	31 mars 2014	31 mars 2013
Cautions en faveur d'un fournisseur	970	1 290
Lettres de confort et cautions en garantie des engagements des filiales	3 118	9 272
Dépôt en garantie de litiges en cours	800	-
Total engagements donnés	4 888	10 562

Des nantissements sur 53 fonds de commerce français ont été donnés à l'administration fiscale française (note 19) ainsi qu'aux banques dans le cadre de la convention de crédit (note 3).

Note 35 – Effectifs

Les effectifs du Groupe s'analysent de la façon suivante :

Répartition géographique	31 mars 2014	31 mars 2013
France	540	526
International	1 309	1 456
Effectif total	1 849	1 982

Répartition statutaire	31 mars 2014	31 mars 2013
Cadres	158	153
Employés et agents de maîtrise	1 691	1 829
Effectif total	1 849	1 982

Note 36 – Événements postérieurs à la clôture

Le 9 avril 2014, du fait de la levée des conditions suspensives prévues au protocole intervenu avec les banques, les dettes financières ont été reclassées en dettes financières non courantes pour un montant de 29 572 milliers d'euros (note 3).

Le 11 juin 2014, au Royaume-Uni, la cession des activités de distribution indirecte multi-opérateur est devenue effective (note 12).